



Police

HUY

Plan Zonal de Sécurité 2009 - 2012



**Zone de Police de Huy
(5295)**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
Préface	5
CHAPITRE 1 MISSION-VISION-VALEURS.....	7
1.1. Leçons à tirer du plan précédent	8
1.2 Les parties prenantes & leurs attentes	8
1.3 Mission – Vision - Valeurs	11
Vision – Mission - Valeurs de la Zone de Police de Huy	11
CHAPITRE 2 SCANNING & ANALYSE.....	12
2.1. Leçons à tirer du plan précédent	13
2.2. Description socio-économique et démo-graphique de la zone	14
2.2.1 Aspects démographiques :	14
2.2.2 Aspects socio-économiques :	14
2.2.3 Aspects culturels et sportifs:	14
2.2.4 Aspects touristiques :	15
2.2.5 Aspects Mobilité : Diagnostic 2007	15
2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie	17
2.3.1. Données objectives.....	17
2.3.1.1 Les données relatives à la criminalité :	17
2.3.1.2 Les données relatives à la sécurité routière :	22
2.3.1.3 Les données relatives à l'ordre public	23
2.3.2. Données subjectives	24
2.3.2.1 Analyse du Moniteur de Sécurité 2006 pour la ZP HUY : conclusions générales	24
Problèmes de quartier.....	24
Sentiment de sécurité	24
Victimation	24
Signalement et déclaration	25
Dernier délit	25
Signalement	25
Contact avec le service de police	25
Satisfaction suite au contact policier.....	25
Conseils.....	26
Dommages.....	26
Autres contacts policiers	26
Fonctionnement policier	27
Appréciation globale en Belgique.....	27
Appréciation globale au sein de la propre zone	27
Appréciation à propos du personnel	27
L'importance et l'appréciation des différentes tâches policières	27
2.3.2.2 Diagnostic Local de Sécurité	28
2.3.2.3 Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010 de la Ville de Huy	28
2.3.2.4 Image policière nationale de sécurité⁰ 2006 :	29
Les phénomènes.....	29
Les groupes d'auteurs prioritaires.....	29
Endroits vulnérables.....	29
Nouvelles tendances	29
Tendances futures.....	29
2.3.2.5 Plan national de sécurité 2008-2011 :	30
2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes	31
2.4.1 Tableau de synthèse	31
2.4.2 Note d'orientation de la politique criminelle en perspective d'un futur plan de politique de Parquet pour l'arrondissement de Huy – Période 2009-2012	34
2.5. Déploiement du corps de police	34
2.5.1. Capacité en personnel	34
2.5.2. Organigramme	36

2.6.	Image du service policier et de son fonctionnement.....	37
2.6.1.	La mise en œuvre du service policier à la population	37
2.6.2.	La mise en œuvre du fonctionnement interne	46
2.6.2.1.	Management des collaborateurs.....	46
2.6.2.2.	Management des Moyens.....	48
2.6.2.3.	Management des Processus.....	49
2.7.	Coopération	50
2.7.1.	Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale	50
a)	La sécurité des installations nucléaires de classe 1(Circulaire OOP36 - Arrêté royal du 16/02/06 relatif aux plans d'urgence et d'intervention) :.....	50
b)	La fonction accueil au bénéfice des citoyens des autres zones	51
c)	Les écrous pour services extérieurs :.....	51
d)	Les devoirs prescrits en matière d'alcoolémie ou de conduite sous influence de substances autres que l'alcool effectués pour les autres zones :	51
2.7.2.	Autre type de coopération – protocoles avec partenaires non policiers et tiers	52
2.8.	Synthèse de l'affectation de la capacité (Ops et Calog)	54
	CHAPITRE 3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	55
3.1.	Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer	56
3.2.	Les objectifs stratégiques 2009-2012.....	59
3.2.1.	Synthèse de l'argumentation	59
3.2.2.	Les objectifs stratégiques 2009-2012	60
3.2.2.1.	Objectif stratégique relatif aux phénomènes troublant la quiétude.....	60
3.2.2.2.	Objectif stratégique relatif aux problématiques liées à la circulation routière	62
3.2.2.3.	Objectif stratégique relatif à la problématique des stupéfiants	64
3.2.2.4.	(a) Objectif stratégique relatif au phénomène vol qualifiés dans les habitations et les établissements commerciaux.	66
3.2.2.5.	(b) Objectif stratégique relatif au phénomène vol qualifiés dans et de véhicules.....	68
3.2.2.6.	Objectif stratégique : Auto-évaluation de la Zone de police	70
3.2.2.7.	Objectif stratégique : L'Ordre public.....	71
3.2.3.	Les points d'attention particulière	73
	CHAPITRE 4 POLITIQUE DE COMMUNICATION	75
4.1.	Communication externe	76
4.1.1.	Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2005-2008	76
4.1.2.	Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2009-2012	76
4.2.	Communication interne.....	77
4.2.1.	Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2005-2008	77
4.2.2.	Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2009-2012	77
	CHAPITRE 5 APPROBATION DU PLAN.....	78
5.1.	Améliorer et innover.....	79
5.2.	Approbation	79
	CHAPITRE 6 PLANS D'ACTION ET PROJETS	80
6.1	LE PILOTAGE DES PRIORITÉS ET LES GROUPES DE PROJET :	81
6.2	ATTRIBUTION DU PILOTAGE DES PRIORITÉS	81
	PRIORITES	81
	PILOTES	81
	ANNEXES.....	82
	LISTE DE DISTRIBUTION.....	84

INTRODUCTION

Préface

La *politique policière* d'une zone de police locale est *déterminée* par le Conseil Zonal de Sécurité (CZS) au sein d'un Plan Zonal de Sécurité quadriennal. Le plan zonal de sécurité est le levier pour la réalisation d'une fonction de police orientée vers la communauté. Le *souci de* tendre vers la qualité optimale de l'organisation et du fonctionnement et donc du développement organisationnel, doit faire partie de la politique policière.

Depuis la rédaction du premier Plan zonal de sécurité la philosophie poursuivie s'inscrivait dans le cadre d'une politique prophylactique de sécurité. Compte-tenu du caractère évolutif de la société en général et du sentiment d'insécurité en particulier, cet outil de travail permet des adaptations régulières.

Aujourd'hui, un autre pas a été franchi. Dans un souci de tendre vers la qualité de son organisation, de son fonctionnement et donc de son développement organisationnel, notre zone a décidé de mettre en en application le cadre de référence « EFQM Police belge » comme base du système qualité.

Le développement organisationnel signifie l'effort continu d'un service de police dans tous les domaines de l'organisation et du fonctionnement pour ⁽¹⁾ :

- satisfaire de mieux en mieux aux exigences et attentes justifiées de toutes ses parties prenantes;
- chercher pertinemment un équilibre entre les exigences et les attentes des différents groupes de parties prenantes;
- obtenir des résultats durables et socialement justifiés;
- évoluer pertinemment et par étapes tant dans une même phase de développement que vers une phase de développement supérieure.

L'essence du *système* qualité qui est d'apprendre les uns des autres, doit contribuer à rendre un service équitable, équivalent et en même temps trouver un équilibre entre les attentes de tous les intéressés.

Le Plan Zonal de Sécurité 2009-2012 vise principalement la définition de nos moyens et de nos objectifs structurels, fonctionnels et opérationnels afin de continuer de répondre au mieux aux attentes de la population et des autorités administratives et judiciaires.

“Assurer la sécurité et la qualité de vie au sein de la société constitue une des tâches majeures non seulement de l'Autorité, mais aussi de chaque individu et organisation impliqué dans cette “sécurité sociétale”. La police s'engage, pour sa part, à tendre vers “l'Excellence dans sa fonction”. La police contribue ainsi à l'approche collective de la sécurité à travers son orientation vers la communauté, sa fonction guidée par l'information et sa recherche d'une performance optimale ⁽²⁾.

Complémentairement aux principes fondamentaux de communication, collaboration, coordination et transparence, nous voulons ce plan zonal de sécurité souple, adaptable, laissant de la marge aux individus et répondant aux spécificités locales. Trois critères nous apparaissent comme déterminant afin de rencontrer les objectifs que nous nous sommes fixés :

- le financement adapté aux besoins de la zone
- un effectif adéquat
- un mode de gestion orienté vers la qualité globale.

¹ Développement organisationnel de la police locale, CGL/QUALIPOL, adapté de Van Aerschot, Dirk, Praktijkboek voor organisatieontwikkeling van de politie, provincie Vlaams Brabant.

² Texte vision “Vers l'excellence dans la fonction de police”, Partie I, proposé lors de la conférence internationale Govsec les 6 et 7 juin 2007 à Bruxelles, aux éditions *Politeia*.

Avis au lecteur

“L’aspiration à l’excellence dans la fonction de police constitue le fil conducteur à travers ce plan. Tant la philosophie de la fonction de police orientée vers la communauté, que la méthode de travail de la fonction de police guidée par l’information ainsi que la gestion optimale sillonnent ce plan.

La gestion optimale implique aussi le choix d’un modèle de management. Pour la police belge, le modèle EFQM, qui a déjà fait ses preuves, a été adapté.

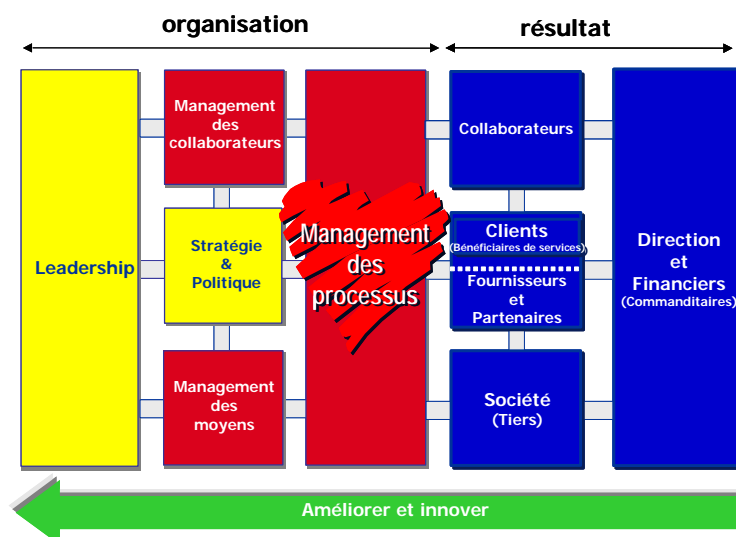
Le choix du modèle de management EFQM PolBel repose sur plusieurs raisons:

- il permet un équilibre ciblé entre les attentes de toutes les parties prenantes de l’organisation;
- il permet une approche intégrale et intégrée tant du développement organisationnel et du service policier internes, que des facteurs externes de sécurité et de qualité de vie;
- il permet d’employer un langage commun afin de faciliter la communication interne et l’apprentissage mutuel;
- il ne s’agit pas d’un modèle “normatif”, mais d’un modèle “descriptif” qui permet à l’organisation (policrière) de décider elle-même comment et à quel moment elle réalisera certains aspects, ainsi que d’adapter elle-même la vitesse de mise en place de ces aspects en fonction du contexte local, et ce “à son propre rythme”;
- le modèle de management “EFQM Police belge” a été choisi par le groupe de travail “Qualipol” et a fait l’objet d’un large consensus.

La philosophie de ce modèle a été suivie pour établir ce plan. Le modèle^(*) se lit en effet de droite à gauche, en d’autres termes l’orientation externe ou les parties prenantes (domaines de résultat) entrent en ligne de compte en premier. Les résultats et les attentes - réalisés ou non - des parties prenantes constituent donc la base pour le fonctionnement (domaines organisationnels) de la zone.

Chaque chapitre débute par les leçons à tirer par rapport au plan précédent et on prête toujours attention aux attentes des parties prenantes. C’est l’amélioration continue, l’innovation et le fait d’évoluer en même temps que la société sans cesse changeante qui impliquent une telle démarche.

(*) **Le modèle de management EFQM police belge**



Source : Police Fédérale – Direction des relations avec la Police locale (CGL) – 2008

CHAPITRE 1

MISSION-VISION-VALEURS

1.1. Leçons à tirer du plan précédent

Les Missions, Vision et Valeurs de notre zone de police n'ont pas été assez largement communiquées aux membres du personnel, ni explicitées.

Nous viserons donc à

- diffuser, expliquer et afficher nos Missions, Vision et Valeurs
- à motiver et impliquer le personnel dans la nouvelle approche basée sur le Modèle organisationnel EFQM – police belge.

1.2 Les parties prenantes & leurs attentes

Les parties prenantes de la ZP :

Direction et financiers	METHODE DE SONDAGE	ATTENTES (concernant la vision)	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Ministre de l'Intérieur - SPF Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Directives • Circulaires • Notes 	<ul style="list-style-type: none"> • Cfr. Bases légales 	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation des moyens • Synergies
Gouverneur de la Province de Liège	<ul style="list-style-type: none"> • Tutelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion saine • Gestion Plan d'urgences et d'interventions (local) - PIP 	<ul style="list-style-type: none"> • Synergies
Bourgmestre - Collège communal - Conseil communal	<ul style="list-style-type: none"> • Collège de direction • Rapports • Délibérations • Contacts personnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de qualité • Amélioration de la sécurité : approche efficace des problèmes • Respect du budget • Visibilité maximale 	<ul style="list-style-type: none"> • Synergies
Chef de Corps	<ul style="list-style-type: none"> • Collège de direction • Réunion Officiers • Communication interne et externe • Contacts directs 	<ul style="list-style-type: none"> • Police d'excellence • Travail de qualité • Complétude des dossiers • Amélioration de la sécurité et la qualité de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-évaluation • Synergies avec les parties prenantes • Collaboration
Parquet – Magistrat de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations de recherches • Circulaires et directives • Contacts directs • Note d'orientation de la politique criminelle en vue d'un futur plan de politique de Parquet pour l'arrondissement de Huy 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir contenu note d'orientation point 2.4.2 ci-après 	<ul style="list-style-type: none"> • Synergies • Flexibilité de l'organisation

SPF Mobilité et Transports	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation du PASR précédent • Proposition du nouveau PASR (convention écrite) 	<ul style="list-style-type: none"> • Cfr. Bases légales ⁽³⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention des budgets • Rigueur du SPF dans l'organisation des délais • Souplesse dans l'investissement
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Clients/Bénéficiaires de service	METHODE DE SONDAGE	ATTENTES (concernant la vision)	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Toute personne qui fait une déclaration, une plainte, une demande d'attestation (ISLP)	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts directs 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de qualité • Suivi adéquat de la plainte 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité • Accueil
Organisateurs d'événements	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de sécurité et de coordination • Rapports (RAR, ACT, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bon déroulement des manifestations • Respect des règlements en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts • Synergies

Partenaires et fournisseurs	METHODE DE SONDAGE	ATTENTES (concernant la vision)	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Ministère de la Justice	<ul style="list-style-type: none"> • Corps de sécurité • Etablissement pénitentiaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Cfr. Vision du Ministère de la Justice – Direction Administration pénitentiaire – voir point 1.3.4 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui • Qualité du flux d'informations
Police Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> • Corps d'intervention • Contact direct avec DirCo /Dirjud 	<ul style="list-style-type: none"> • Cfr. Vision de la Police fédérale (point 1.2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Synergie • Co-gestion des événements
Autres ZP Arro	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations • Réunion Chef de Corps de l'Arrondissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité • Renfort – Soutien – Appui 	<ul style="list-style-type: none"> • Co-gestion des événements
Service Régional d'Incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité • Renfort – Soutien – Appui 	<ul style="list-style-type: none"> • Co-gestion des événements
CHRH	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité • Renfort – Soutien 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui • Synergie
CPAS	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité • Renfort – Soutien – Appui - Collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> • Synergie • Co-gestion des événements
Services communaux	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien dans leur projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui

³ Circulaire relative à l'arrêté royal du 30 avril 1999 réglementant l'aide financière de l'Etat aux communes dans le domaine de la sécurité routière / 6 DECEMBRE 2005. - Loi relative à l'établissement et au financement de plans d'action en matière de sécurité routière / 6 DECEMBRE 2007. - Arrêté ministériel relatif à l'approbation des plans d'action en matière de sécurité routière et aux montants qui sont attribués aux zones de police et à la Police fédérale.

Fonctionnaire de prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien dans leur projet • Appui 	<ul style="list-style-type: none"> • Co-gestion des évènements
Etablissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien dans leur projet • Maintien de la Commission Prévention en milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration (PLP 41)
Associations des commerçants	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien dans leur projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration
Centrale nucléaire de Tihange	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité • Renfort – Soutien 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration
Syndicats	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au bien-être du membre du personnel • Respect de la législation 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration
Autres services spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien dans leur projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui
Presse	<ul style="list-style-type: none"> • Communication (conférence de presse, faits divers, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect mutuel

Collaborateurs	METHODE DE SONDAGE	ATTENTES (concernant la vision)	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Personnel Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions • Communication • Concertations (CCB) 	Cfr. Mammouth - Dino <ul style="list-style-type: none"> • Bien-être au travail • Moyens adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> • Feed-back • Diversification des tâches
Personnel Calog	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions • Communication • Concertations (CCB) 	Cfr. Mammouth - Dino <ul style="list-style-type: none"> • Bien-être au travail • Moyens adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> • Feed-back • Diversification des tâches

Société	METHODE DE SONDAGE	ATTENTES (concernant la vision)	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Population	<ul style="list-style-type: none"> • Moniteur de Sécurité • Contacts directs • Contacts via l'Autorité 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance de sa police • Feed-back • Accueil • Délai d'interventions

1.3 Mission – Vision - Valeurs

Vision – Mission - Valeurs de la Zone de Police de Huy

- **MISSION**

La **MISSION** de la Police locale de Huy :

Nous voulons, en tant que service de police générale dans un état de droit démocratique, contribuer fondamentalement au maintien de l'ordre public (sécurité, santé et salubrité, tranquillité publiques) en assurant la fonction de police de base et en nous basant sur les cinq piliers de la fonction de police orientée vers la collectivité :

- Veiller au développement harmonieux de la vie en société (*orientation vers l'extérieur*);
- Prévenir, résoudre ou maîtriser les problèmes en matière de sécurité (*orientation vers la résolution de problème*);
- Collaborer avec l'ensemble des parties prenantes (*partenariat*);
- Rendre compte des décisions prises et des actions menées (rendre compte) ;
- Rendre chaque intervenant responsable des actions menées (responsabilisation).

Cette dynamique implique :

- une gestion optimale du Corps ;
- une saine gestion de l'information.

- **VISION**

Dans le cadre du développement de la Police locale de Huy, la **VISION** du fonctionnement optimal doit être assimilée par tous les membres du personnel. Cette vision s'oriente clairement vers le développement continu du concept de « Police d'excellence ». Cela se traduit par une police bien intégrée, qui répond aux besoins des parties prenantes en collaboration avec elles, pour assurer un certain niveau de sécurité et de qualité de vie sur un territoire donné.

- **VALEURS**

Les membres de la Police locale de Huy défendent et adhèrent aux **VALEURS** essentielles qui constituent le cadre de référence comportemental du policier qui sont :

- *Le respect des droits et libertés individuelles* de chaque citoyen (recours à la force toujours de manière réfléchi et limitée au strict nécessaire).
- Le respect de nos institutions démocratiques en assumant la responsabilité de nos actes et faisant preuve de la transparence requise.
- *L'impartialité – l'intégrité – l'incorruptibilité.*
- L'esprit de service caractérisé par une *disponibilité permanente* et la volonté *d'améliorer sans cesse la qualité de notre travail.*
- La mise en œuvre optimale des moyens mis à notre disposition.
- Le développement d'une organisation qui reconnaisse et promeuve les contributions, les besoins et les talents de chacun de ses membres dans un souci de bien-être au travail.

CHAPITRE 2 SCANNING & ANALYSE

2.1. Leçons à tirer du plan précédent

Comme pour le Plan Zonal de Sécurité précédent, la police locale de Huy a pris en considération les ressources objectives et subjectives dont elle disposait.

Comme informations objectives, nous entendons les données policières enregistrées dans le système informatique I.S.L.P. (que ce la soit au niveau du module « information » ou du module « traitement ») ou dans la B.N.G. :

- données judiciaire non roulage ;
- données accidents de roulage ;
- données ordre public ;
- données du registre d'écrous (administratifs et judiciaires) ;
- registre apostilles ;
- données E.P.O. ;
- etc.

A côté des données objectives, d'autres informations plus subjectives participent à l'orientation de la politique criminelle mise en place :

- L'Analyse complète des résultats du Moniteur de Sécurité 2006 ;
- La collaboration avec le Service Communal de Prévention ;
- Le diagnostic local de sécurité (collaboration Police - Prévention) ;
- Les informations relayées par les inspecteurs de quartiers.

La ZP de Huy, dans son Plan Zonal de Sécurité 2009-2012, se veut toujours attentive quant au développement de son orientation externe. A cette fin, elle continuera à prendre en compte les informations qui ressortiront :

- du Conseil Consultatif de Prévention, organe consultatif qui est chargé de faire des propositions sur les priorités à rencontrer parmi les phénomènes existants dans la commune ;
- des contacts entre les autorités et les citoyens ;
- du travail de la Commission de prévention en milieu scolaire (constituée des directions d'écoles) ;
- des contacts avec les comités de quartier ;
- de l'association des Commerçants.

2.2. Description socio-économique et démographique de la zone

2.2.1 Aspects démographiques :

La Ville de Huy avec 20312⁽⁴⁾ habitants se situe en bord de Meuse. Son territoire de 47,2 km² s'étend ainsi sur les deux rives du fleuve.

De par sa configuration géographique, la Ville Huy se situe au croisement d'importantes voies de communication routières, autoroutières, ferroviaire et navigable.

La Ville de Huy possède de multiples infrastructures à vocation régionale, notamment en matière administrative économique, commerciale, scolaire, culturelle, sociale et sportive.

2.2.2 Aspects socio-économiques :

Le rayon de chalandise du commerce hutois est évalué à 30 km.

Huy compte entre autres sur son territoire :

- plus de 600 commerces
- un centre hospitalier régional qui draine une population quotidienne (usagers, prestataires et visiteurs) de 1300 personnes.
- un établissement pénitentiaire d'une capacité de 70 détenus.
- un site nucléaire de 75 ha qui comprend 3 réacteurs et occupe 900 personnes en temps normal. En période de révisions, soit 1 mois sur 6, cet effectif est porté à 1800 unités.
- des établissements scolaires primaires, secondaires et supérieurs, qui accueillent chaque jour 10000 étudiants et écoliers. Cette présence induit une problématique spécifique et un volet « jeunes » particulièrement développé au niveau du contrat de prévention.

Le centre ville et en particulier le quartier de la Grand-Place doivent quotidiennement faire face à de nombreuses activités ayant un impact direct sur la tranquillité et la sécurité de l'endroit. La concentration des débits de boissons entraîne des rassemblements de jeunes tant durant les jours scolaires que durant les soirées et week-end.

A côté des activités socio-économiques, les entreprises et établissements situés sur le territoire de la commune ou à proximité, notamment le site nucléaire, le Palais de Justice et la prison, ainsi que sa situation géographique désignent la Ville de Huy comme point idéal de rassemblement lors de conflits sociaux aux abords :

- du Pont Baudouin
- des différentes voies de pénétrations de la Ville de Huy
- de la Grand-Place

On peut estimer que ces différents pôles d'activités drainent quotidiennement plus de 35000 personnes à Huy.

2.2.3 Aspects culturels et sportifs:

La Ville de Huy est également dotée d'un Centre culturel et d'un complexe cinématographique drainant ainsi chaque année des milliers de personnes.

⁴ En date du 9 avril 2008

Les manifestations culturelles, sociales ou sportives organisées sur la zone sont également très nombreuses et nécessitent un encadrement policier adéquat :

- La Flèche Wallonne
- Le Rallye international du Condroz
- Fêtes du 15 août et autres fêtes foraines
- Courses de côtes
- La Journée Nobel
- Jogging et Marathon de Huy
- Festivités diverses
- Les 24 heures vélo
- Semaine de la mobilité avec la journée sans voiture
- Etc.

2.2.4 Aspects touristiques :

Le tourisme est devenu un des points forts de la cité. Monuments historiques, sites naturels d'une rare beauté, édifices religieux et architecture civile, son fleuve, attendent les visiteurs, nombreux à se presser aux portes de Huy. Ce flux de visiteurs engendre encore une plus grande attention en matière de mobilité et de sécurité.

2.2.5 Aspects Mobilité : Diagnostic 2007

2.2.5.1 Urbanisme et aménagement du territoire

- Présence de la Meuse, séparant la ville en deux ;
- Centre historique avec un patrimoine architectural et urbanistique de qualité, dont la valorisation est inversement proportionnelle au trafic motorisé et au stationnement ;
- Délocalisation d'activités de service et d'équipements collectifs (Palais de Justice, zonings de Tihange et de Ben-Ahin (2 nouveaux complexes comprenant des commerces et des habitations);
- Accroissement du nombre de logements par division d'immeubles en ville et en périphérie immédiate ;
- Accroissement de logements par création d'immeubles à appartements (212 nouveaux appartements depuis 2003) ;
- Projet de création de logements (+/- 30), commerces, bureaux et horeca dans les bâtiments du Quadrilatère ;
- Depuis 2003, + de 150 lots créés dans divers lotissements,
- Quartiers en proche périphérie du centre en cours de développement et notamment à Sainte-Catherine, Saint Hilaire, Cotillages, ... ;
- Topographie de la ville empêchant la création d'une rocade extérieure directe ;
- Paysages préservés et de valeur, surtout dans les quartiers et villages périphériques ;
- Villages peu aménagés avec traversées automobiles facilitées et possibilité réelle de stationnement ;
- Concentration d'activités au centre ville, qui ne retrouvent pas toujours une convivialité attractive ;
- Inadéquation entre le gabarit de voirie, l'organisation des intersections de voiries et le flux observé dans une grande partie des artères ;
- Création de trois ponts supplémentaires au cours des vingt dernières années ;
- Absence d'une jonction N684 et N90 qui contribuerait à débarrasser le centre-ville du trafic de transit, travaux interrompus, seule la 1^{ère} phase est réalisée, étude en cours de la finalisation de la phase 2, fin prévue en 2012 (?) ;
- Changements opérés par le M.E.T. sur la N643 Pont Père Pire (création d'une piste cyclable et croisements rendus impossibles au niveau du Port de Statte) ;

- Parking payant de 200 places créé par le C.H.R.H. pour son personnel et pour les visiteurs à proximité immédiate de cet établissement ;

2.2.5.2 Sécurité routière

- Intersections et carrefours dangereux ;
- Vitesse excessive et non- respect des règles ;
- Mise en danger des piétons et cyclistes par le stationnement sauvage, le trafic lourd et les flux automobiles quelconques ;
- Identification des points délicats et dangereux au centre ville suite aux comptages réalisés tant par le MET que par les Services de Police, et aux statistiques d'accidents (avenue des Ardennes, N90 ; Pont Baudouin, Statte), confirmée par des comptages plus récents.
- Utilisation élevée des véhicules privés personnels dans les déplacements de personnes ;
- Forte utilisation de la voiture pour tout déplacement personne, d'où circulation dense en ville ;
- Vitesses excessives sur certains axes routiers et dans les traversées de zones habitées ;

2.2.5.3 Transport de marchandises

- Réflexion régionale en cours sur cette question organisée par le M.E.T. ;
- Sous utilisation des possibilités de transport des marchandises offertes par les voies fluviale et ferrée ;
- Forte utilisation de la route pour le transport marchandise.

2.2.5.4 Transports professionnels

- Absence de sites propres pour taxis et services d'urgence par rapport au reste du trafic ;
- Absence d'aires de stationnement réservées aux véhicules de livraison pour l'approvisionnement des commerces « En Mounie » et Avenue des Ardennes.

2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.3.1. Données objectives

2.3.1.1 Les données relatives à la criminalité :

a) Globalement :

Nombre de faits judiciaires non roulage constatés sur le territoire de la ZP HUY en 2007 - via chemin du fait

Sources : Données ISLP ZP HUY 2007 - Table faits judiciaire non roulage
Extraction 21/01/08

Infractions au Code pénal	Nbr	%	% cumulé
Vol >Autres formes de vols >Sans violences ni menaces >Sans circonstances aggravantes >vols simples	361	18,73%	18,73%
Autres crimes et délits contre la propriété >Destruction - Incendie volontaire	288	14,95%	33,68%
Coups et blessures >Coups et blessures volontaires - Torture, traitement inhumain	240	12,45%	46,13%
Vol >Vol dans habitation, avec circonstances aggravante > Avec ou sans violences ou menaces	191	9,91%	56,05%
Crimes et délits contre la sécurité publique >Menaces directes ou indirectes - Evasion de détenus	151	7,84%	63,88%
Vol >Autres formes de vols >Sans violences ni menaces >Avec ou sans circonstances aggravantes	88	4,57%	68,45%
Vol >Vol dans véhicule >Sans violences ni menaces >Avec circonstances aggravantes	80	4,15%	72,60%
Infractions contre les autres valeurs morales et sentiments > Calomnie et diffamation - Divulgence méchante - Harcèlement - Injures	65	3,37%	75,97%
Vol >Vol à l'étalage >Sans violences ni menaces >Sans circonstances aggravantes - vol domestique	57	2,96%	78,93%
Crimes et délits contre l'autorité publique >Outrages et violences contre les personnes investie de l'aurorité publique (outrage) - Rébellion	51	2,65%	81,58%
Fraude contre la propriété >Abus de confiance et délits apparentés - Escroquerie - Grivèlerie - recel - tromperie	41	2,13%	83,71%
Vol >Extorsion - Hold-up - à l'arraché - autres formes > avec violences	40	2,08%	85,78%
Vol >Vol d'auto >Avec ou sans violences ou menaces >avec ou sans circonstances aggravantes	39	2,02%	87,80%
Vol >Vol de vélomoteur >Sans violences ni menaces >Avec ou sans circonstances aggravantes	27	1,40%	89,21%
Crimes et délits contre la famille >Non acquittement de pension alimentaire - Refus du droit aux relations personnelles	25	1,30%	90,50%
Crimes et délits contre la foi publique >Faux en écriture - Faux et usage de faux - Faux témoignage - usurpation - Fausse monnaie	20	1,04%	91,54%
Autres crimes et délits contre la propriété >Incendie >Involontaire volontaires	18	0,93%	92,48%
Autres >Autres >Milices privées, mercenaires, services de gardienn>Entreprises de gardiennage, de sécurité et service	9	0,47%	92,94%
Autres >Protection de la personne >Discrimination - Racisme et xénophobie	8	0,42%	93,36%
Crimes et délits contre le statut juridique de l'enfant	7	0,36%	93,72%
Attentat à la pudeur >Avec ou sans violences ou menaces >Sur la personne d'un majeur - d'un mineur	6	0,31%	94,03%
Crimes et délits contre la morale sexuelle >Outrage public aux bonnes moeurs >Outrage aux bonnes moeurs	6	0,31%	94,34%
Autres >Protection des animaux >Mauvais traitement d'animaux	6	0,31%	94,65%
Viol >N'ayant pas causé la mort >Sur la personne d'un majeur ou d'un mineur	5	0,26%	94,91%
Vol >Vol de vélo >Avec ou sans violences ou menaces >Sans circonstances aggravantes	4	0,21%	95,12%
Autres >Pratiques du commerce >Publicité interdite >Affichage illégal	4	0,21%	95,33%
Coups et blessures >Coups et blessures involontaires	3	0,16%	95,49%
Vol >Vol de moto >Sans violences ni menaces >Avec circonstances aggravantes	3	0,16%	95,64%
Incitation à la débauche	2	0,10%	95,74%
Exercice illégal de l'autorité publique >Autres délits	2	0,10%	95,85%
Traite des êtres humains >En vue de production de pornographie infantine >En vue de diffuser du matériel pornographique	1	0,05%	95,90%
Crimes et délits contre la liberté individuelle >Détenion illégale et arbitraire >Par un particulier >	1	0,05%	95,95%
Autres >Denrées alimentaires >Protection de la santé des consommateurs >Produits à base de tabac	1	0,05%	96,00%
Contravention	54	2,80%	98,81%
Contravention >Causer un dommage	7	0,36%	99,17%
Contravention >Injures	2	0,10%	99,27%
Contravention >Tapage nocturne	6	0,31%	99,58%
Contravention >Voies de faits et violences légères	8	0,42%	100,00%
Total	1927		

80% des infractions au code pénal relevées sur le territoire de la ZP sont des faits de vols, de destruction- vandalisme, des coups et blessures volontaires ou de menaces.

A côté des infractions au code pénal, nous devons également relever :

- certaines infractions aux lois spéciales telles que les infractions à la loi sur les stupéfiants, sur l'ivresse publique ;
- les infractions au Règlement Général de Police sanctionnées d'amendes administratives (affichage illégal) et les infractions mixtes (tapage nocturne et diurne).

Pour constituer une image correcte de la zone de police, il est important de ne pas se limiter à la seule lecture des résultats des procès-verbaux car dans certaines matières plutôt liée à la qualité de vie, c'est le nombre d'interventions qui nous permet de mieux définir l'ampleur du problème (par ex. tapage).

b) Vols de et dans les véhicules

Nombre de PV initiaux ⁽¹⁾⁽²⁾ de vols de et dans véhicules constatés sur le territoire de la ZP Huy entre 2002 et 2007 : Répartition par nature

Vols dans véhicules	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Vol dans véhicule, sans violences ni menaces, avec circonstances aggravantes (effraction)	137	119	97	48	98	67
Vol dans véhicule, sans violences ni menaces, sans circonstances aggravantes	21	12	8	5	18	13
Vol dans véhicule, avec violences ou menaces, sans circonstances aggravantes	0	0	1	0	0	0
Total	158	131	106	53	116	80

Extraction : 04/02/08

Par rapport à 2005 118,87%

2006 = résultat d'une épidémie

Par rapport à 2006 -31,03%

Vol de véhicules	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Vol d'une auto, avec violences ou menaces, sans circonstances aggravantes	1	0	0	0	0	1
Vol d'une auto, avec violences ou menaces, avec circonstances aggravantes (effraction)	0	0	2	0	0	0
Vol d'une auto, sans violences ni menaces, avec circonstances aggravantes (effraction)	116	86	59	61	65	29
Vol d'une auto, sans violences ni menaces, sans circonstances aggravantes	10	7	10	3	9	9
Total	127	93	71	64	74	39

Par rapport à 2005 15,63%

Source : Données ISLP - ZP Huy - Faits judiciaire non roulage - 2002 - 2007 / Analyste Stratégique

Extraction le 04/02/08

Par rapport à 2006 -47,30%

(1) Statut = envoyé - visé non envoyé (PVS) - traitement en cours (2) tentatives et accomplis

Remarque : Sont visés les faits de vols de et dans véhicules(1) perpétrés sur le territoire de la zone de Huy, en ce compris, les « home jackings », les « car jackings » et les « vols garages »

En bref :

Vols dans véhicules ↘ 31,03%

Vols de véhicules ↘ 47,30%

c) Vols dans habitations (sens large) et commerces**Nombre de PV initiaux ^{(1) (2)} de vols dans habitations ou commerces constatés sur le territoire de la ZP Huy entre 2002 et 2007 : Répartition par nature**

Nature	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Vol dans habitation, <u>avec violences ou menaces</u> , avec comme circonstance aggravante fausses clefs	1	0	4	0	2	0
Vol dans habitation, <u>avec violences ou menaces</u> , avec comme circonstance aggravante l'effraction	5	2	1	1	1	1
Vol dans habitation, <u>avec violences ou menaces</u> , avec comme circonstance aggravante l'effraction, au cours duquel des armes ont été montrées ou utilisées	0	1	1	1	0	0
Vol dans habitation, <u>avec violences ou menaces</u> , avec comme circonstance aggravante l'escalade	0	0	0	1	0	0
Vol dans habitation, <u>sans violences ni menaces</u> , avec comme circonstance aggravante fausses clefs	11	8	15	11	4	16
Vol dans habitation, <u>sans violences ni menaces</u> , avec comme circonstance aggravante l'effraction	265	185	116	135	128	169
Vol dans habitation, <u>sans violences ni menaces</u> , avec comme circonstance aggravante l'escalade	5	10	6	8	3	2
Vol dans habitation, <u>sans violences ni menaces</u> , avec comme circonstances aggravantes effraction et/ou escalade et/ou fausses clefs	8	4	3	3	2	3
Total	295	210	146	160	140	191

Extraction le 04/02/08

Par rapport à l'année précédente -12,50% 36,43%

Sources : Données ISLP ZP Huy 2002 à 2007 - (PV judiciaire non roulage)⁽¹⁾ Statut = envoyé ou traitement en cours ⁽²⁾ tentatives et accomplis**Remarque pour 2007** : Nbr de tentatives = en augmentation par rapport à 2006 (28,36%)

Remarques : Sont visés les faits de vols qualifiés avec circonstances aggravantes commis dans les immeubles au sens large du terme c'est-à-dire y compris les habitations particulières, les établissements commerciaux, les établissements publics.

En bref :

En 2007, notre zone de police, tout comme l'arrondissement judiciaire, a été victime d'une épidémie de vols qualifiés dans immeubles :

➔ 36,43% (Epidémie)

Cependant, +/- 30 % de ces faits sont des tentatives

d) Problématiques liées aux stupéfiants**Nombre de PV initiaux ⁽¹⁾ rédigés en matière de stupéfiants par la Police locale de HUY entre 2002 et 2007**⁽¹⁾ Statut = envoyé ou traitement en cours

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de PV initiaux de stupéfiants (indice 60)	123	100	79	77	55	84

Extraction ISLP ZP HUY du 27/02/08

Sources : Données ISLP - Judiciaire non roulage / 2002 à 2007 - Données **basées sur la date de création du PV**

Nombre de PV initiaux ⁽¹⁾ en matière de stupéfiants constatés par la Police locale de HUY entre 2002 et 2007

⁽¹⁾ Statut = envoyé, visé ou traitement en cours

(*) : Fait le plus grave par PV

Nature(*)	PV initiaux					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Culture de stupéfiants	1	1	1	0	0	0
Détention illégale de stupéfiants	76	50	38	34	28	35
Faciliter l'usage de stupéfiants, à titre onéreux ou gratuit, à des mineurs au-dessous de l'âge de 12 ans	0	0	1	0	0	0
Faciliter l'usage de stupéfiants, à titre onéreux ou gratuit, à des mineurs âgés entre 12 et 16 ans	1	0	1	2	0	0
Faciliter l'usage de stupéfiants, à titre onéreux ou gratuit, à des mineurs de plus de 16 ans	2	0	0	0	1	0
Faciliter l'usage de stupéfiants, à titre onéreux ou gratuit, à des personnes majeures	1	5	4	3	2	0
Importation, exportation de stupéfiants sans autorisation	5	3	2	2		0
Stupéfiants :	0	0	0	0	1	0
Usage de stupéfiants en groupe	16	3	2	3		0
Usage illégal de stupéfiants	18	12	6	16	5	4
Vente ou présentation à la vente de stupéfiants sans autorisation	14	18	14	7	4	2
Manipulation et fabrication illégale de stupéfiants	0	0	0	0	1	0
Total	134	92	69	67	42	41

(*) Infraction la plus grave retenue

⁽¹⁾ Statut = envoyé ou traitement en cours

Extraction ISLP ZP HUY du 21/01/08

Sources : Données ISLP - Judiciaire non roulage / 2002 à 2007 - Données basées [sur la date de commission des faits](#) et non sur la date de création du PV.

En bref :

Par « problématique des stupéfiants », on entend la gestion de l'ensemble des phénomènes ayant trait à la consommation en groupe, la détention, le trafic et la vente et l'importation de matières stupéfiantes sur le territoire de l'entité hutoise.

Remarque : La connaissance objective que l'on a sur le sujet n'existe qu'au travers des données statistiques policières. Cette perception n'est donc que la représentation du travail qui est fourni sur le phénomène qui peut varier en fonction du nombre de moyens engagés. Ce sont les recherches qui entraînent la révélation.

Objectifs :

- Faire diminuer le nombre de « DEAL » et de consommations de produits stupéfiants
- Agir contre l'insécurité subjective manifestée par la population, insécurité principalement ressentie au centre ville et à proximité des établissements scolaires.

Dossiers prioritaires :

- Avec drogues dites « dures »
- Avec mineurs d'âge en cause
- Avec dealers

e) Problématique liée à la quiétude**Problématique "Quiétude": Faits de Dégradations et de tapages constatés sur la Zone de Police de Huy (avec ou sans PV) de 2002 à 2007 : Répartition par nature**

Extraction le 21/01/08

1) Données via le module Information (avec ou sans PV)

Nature	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Bris de clôture (vandalisme)	9	15	22	17	21	27
Dégradations volontaires (utilité publique)	37	31	23	13	14	14
Dégradations volontaires simples	183	144	179	133	118	168
Dégradations volontaires voiture (roule encore)	147	142	162	161	138	125
Dégradations volontaires voiture (roule plus)	18	23	17	17	21	25
Vandalisme	66	40	53	52	76	72
Total	460	395	456	393	388	431

Par rapport à l'année précédente -1,27%

Par rapport à l'année précédente +11,08%

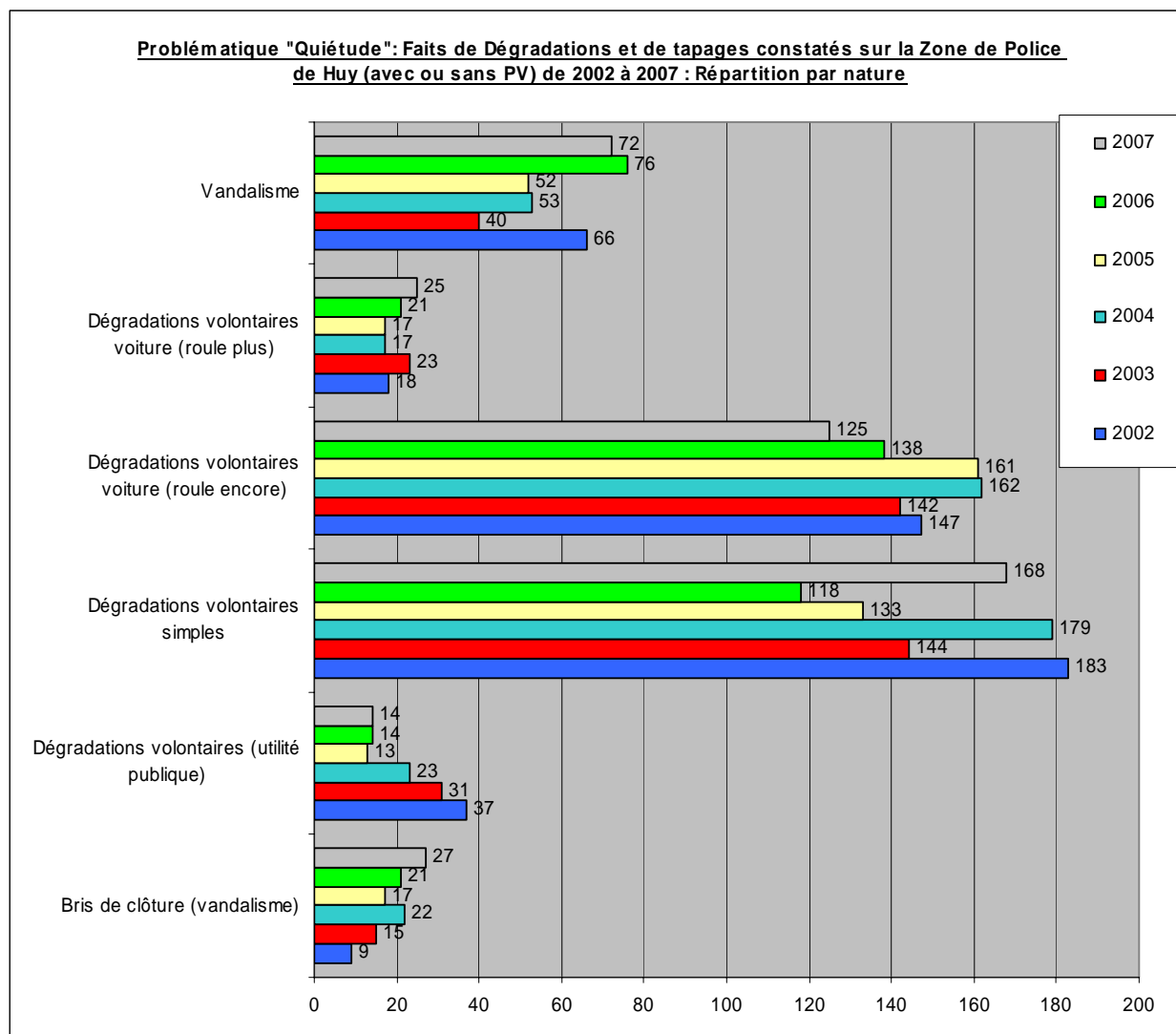
Nature	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Tapage diurne	77	50	51	75	64	62
Tapage nocturne	398	397	293	257	318	268
Total	475	447	344	332	382	330

Par rapport à l'année précédente +15,06%

Par rapport à l'année précédente -13,61%

Sources : Données ISLP ZP Huy 2002 à 2007 - Module information et traitement

Extraction : 21/01/08



Remarques : Cela se traduit dans les incivilités telles que vandalisme, tapages, différends de voisinage, rassemblements dérangeants, propreté, ...

En bref :

- - 13,61% des faits de tapages nocturnes / diurnes
- + 11,08 % du nombre de faits de vandalisme notifiés dans le module information (il s'agit principalement de dégradations volontaires simples et de dégradations sur des véhicules – y compris dans le cadre d'un fait de vol (3 faits en 2007)

2.3.1.2 Les données relatives à la sécurité routière :

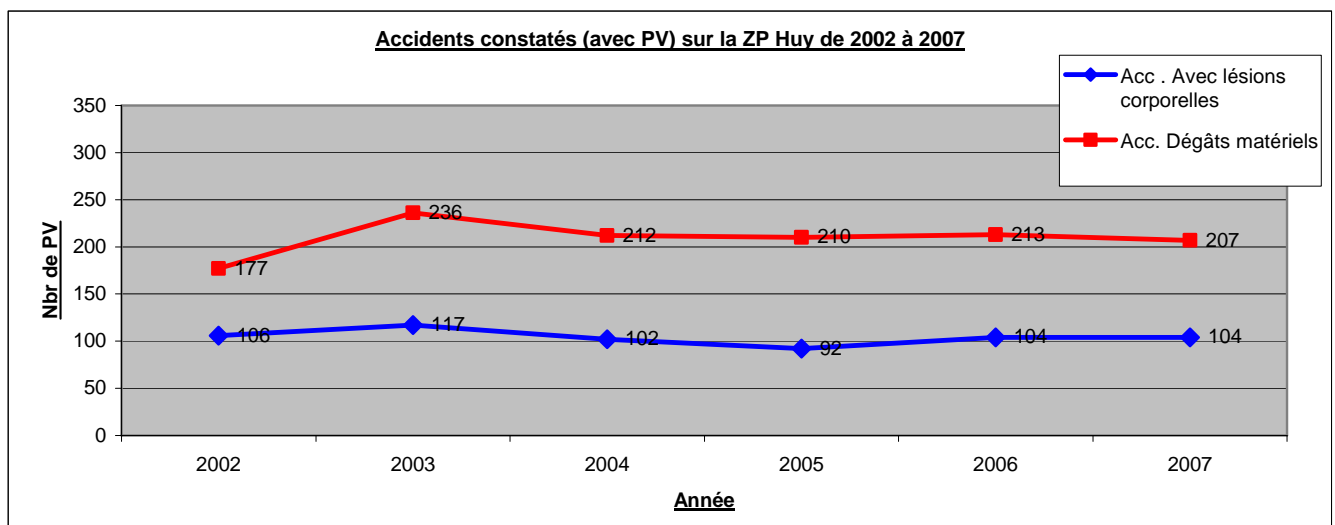
Accidents constatés sur la Zone de Police de Huy avec PV de 2002 à 2007 : Répartition par nature

Extraction du 27/02/08

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Accident avec blessés	102	114	100	83	97	102
Accident avec blessés et délit de fuite	0	0	0	7	5	0
Accident avec mort d'homme	4	2	2	2	2	2
Accident avec blessés et mort d'homme	0	1	0	0	0	0
Total	106	117	102	92	104	104
Par rapport à l'année précédente	100%	+10,38%	-12,82%	-9,80%	13,04%	0,00%

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Accident avec dégâts matériels	180	237	216	210	213	207
Total	180	237	216	210	213	207
Par rapport à l'année précédente	100%	+31,67%	-8,86%	-2,78%	+1,43%	-2,82%

Sources : Données I.S.L.P. ZP Huy - Module traitement - 2002 à 2007 - Basé sur la date du fait



Par circulation, on entend la gestion de :

- l'ensemble des phénomènes ayant trait à la circulation routière sur le territoire de l'entité hutoise et notamment l'insécurité objective et subjective résultant du facteur vitesse, alcool, infrastructure routière, transport lourd de marchandises ;
- la sécurité aux entrées des écoles maternelles et primaires.

En bref :

Stabilisation des accidents avec dégâts matériels et lésions corporelles sur le territoire de la ZP Huy en 2007 :

Lésions corporelles = statut quo
Dégâts matériels = - 2,82%

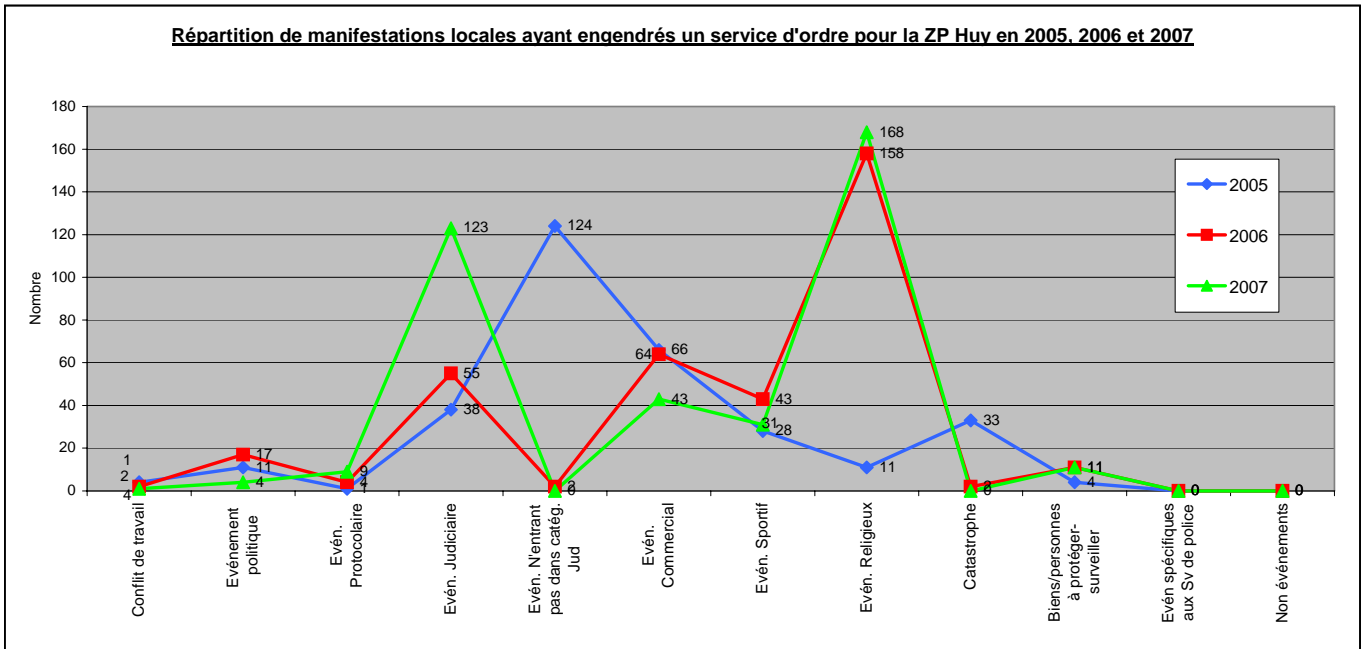
2.3.1.3 Les données relatives à l'ordre public

Répartition de manifestations locales ayant engendrés un service d'ordre pour la ZP Huy en 2005, 2006 et 2007

Année	Conflit de travail	Événement politique	Évén. Protocolaire	Évén. Judiciaire	Évén. N'entrant pas dans catég. Jud	Évén. Commercial	Évén. Sportif	Évén. Religieux	Catastrophe	Biens/personnes à protéger-surveiller	Évén spécifiques aux Sv de police	Non événements	Total
2005	4	11	1	38	124	66	28	11	33	4	0	0	320
2006	2	17	4	55	2	64	43	158	2	11	0	0	358
2007	1	4	9	123	0	43	31	168	0	11	0	0	390

Sources : Données Service OP - Circ / Argos

Répartition de manifestations locales ayant engendrés un service d'ordre pour la ZP Huy en 2005, 2006 et 2007



Nomenclature Argos :

Conflit de travail	Grève, blocage, ...
Évènement politique	Manifestations, Elections, meeting, commémorations, ...
Évènement protocolaire	Hommage, commémoration, défilé, ...
Even. jud. nécessitant des mesures administratives	Contrôles routiers, reconstitution, émeutes prison, alerte à la bombe, assistance huissier ...
Even. Particulier ou n'entrant pas dans catégorie jud	Travaux routiers, perturbations de la circulation en dehors du cadre d'une manifest, ...
Évènement commercial	Marché, braderie, brocante, foire, ...
Évènement sportif	Course cycliste, sport auto, jogging, foot, ...
Évènement récréatif, religieux ou informatif	Concert, kermesse, enterrement, mariage, ...
Catastrophe	Incendie, pollution, catastrophe naturelle, ...
Menace sur biens, personnes et institutions (à protéger)	Transport de fond, ambassades, transport mat. nucléaire, tribunaux, ...
Évènement spécifique au service de police	Portes-ouvertes, décès d'un membre du personnel, ...
Non évènement	Groupement, personnes, lieux, incident de sécurité

Remarque :

Modification du support d'encodage depuis 2006

- Evén. Jud de 2006-2007 = surtout des contrôles routiers
- Evén. Religieux = mariages, enterrements + divertissements
- Dans Evén non jud en 2005 étaient comptabilisés les mariages, ce qui n'est plus le cas depuis 2006

2.3.2. Données subjectives

2.3.2.1 Analyse du Moniteur de Sécurité 2006 pour la ZP HUY : conclusions générales

Problèmes de quartier

Les problèmes de quartier les plus soulevés sont :

- ❖ la vitesse non adaptée (phénomène plus présent que dans les autres zones de même catégorie).
- ❖ la conduite agressive dans la circulation (phénomène apparaît comme plus présent à Huy que dans les autres zones de même catégorie).
- ❖ Pour ce qui est du phénomène cambriolage, les hutois disent être plus confrontés au problème que les autres zones de la catégorie 5.
- ❖ les nuisances sonores occasionnées par le trafic (problème plus présent que dans les autres zones de catégorie 5). En 2006, les répondants se disent être moins touchés par cette problématique qu'en 2004.
- ❖ Plus de 85% des personnes interrogées sont convaincues que leur quartier est « très soigné » à « plutôt soigné ».

Sentiment de sécurité

- ❖ D'une manière générale, les personnes interrogées ont répondu à 59,61% qu'elles se sentaient rarement ou jamais en insécurité.
- ❖ Le sentiment d'insécurité semblerait être plus élevé au niveau de la Wallonie, de Bruxelles et de la Province du Hainaut qu'au sein de la population hutoise.
- ❖ Les femmes se sentiraient plus en insécurité que les hommes.
- ❖ Le comportement d'évitement le plus pratiqué est celui de ne pas laisser les enfants quitter la maison.
- ❖ Le comportement d'évitement le moins pratiqué est d'éviter certains lieux de la commune de résidence. Ce sont les femmes qui disent le plus le pratiquer.
- ❖ D'une manière générale, nous constatons que la majorité des répondants (80%) estime que le risque de subir un des faits invoqués est faible ou très faible.
- ❖ Plus de 80% des répondants indiquent qu'ils ne possèdent pas de moyens de défense.

Victimation

A. Les délits dont sont le plus victimes les **ménages** hutois sont :

- ❖ Les dégâts à la voiture
- ❖ Destruction (sauf voiture / cambriolage)
- ❖ Vol dans voiture
- ❖ Tentative de cambriolage sans vol
- ❖ Cambriolage avec vol

B. Les délits dont sont le plus victime la **population** hutoise sont :

- ❖ Les menaces de violence physique (58,62%)
- ❖ Autres infractions (9,07%)
- ❖ Le délit de fuite (dans la circulation) (8,18%)
- ❖ Violences physiques (7,11%)
- ❖ Vol sur une personne sans violence ni menace (6,79%)

- ❖ Vol en dehors de la maison, victime absente (6,78%)

C. La majorité des faits (65,47%) dont les répondants ont été victimes s'est produite selon ces derniers dans leur propre commune.

Signalement et déclaration

Nous observons qu'en général, seule une petite partie des faits délictueux est signalée à un service de police et qu'une grande partie de ceux-ci ne font pas l'objet d'une déclaration.

- ❖ En matière de « violence en général (sauf vol) », ce sont les personnes les plus âgées qui signalent le plus et a contrario les plus jeunes le moins.
- ❖ Ce sont les 50-64 ans qui signalent le plus les faits de « menace de violence physique » ou « violence physique », « délit de fuite dans la circulation ».
- ❖ Au niveau de la rubrique « violence en général », ce sont les 25-34 ans et les 35-49 ans qui disent déclarer le plus ce type de faits. Comparativement aux résultats de 2004, les personnes déclarent plus facilement

Dernier délit

Signalement

- ❖ Globalement, ce sont les victimes qui signalent le fait (tout type). Lorsqu'il s'agit de délits contre les ménages, ce sont les victimes elles-mêmes ou « quelqu'un du ménage » qui signalent les faits.
- ❖ Pour signaler les faits, les personnes se rendent le plus souvent « au bureau d'un service de police ».
- ❖ Les raisons principales de signalement sont :
 - Pour obtenir un certificat d'assurance ;
 - Pour récupérer les objets volés ;
 - Pour inciter les services de police à prendre des mesures de prévention.
- ❖ Les principales raisons de non signalement sont :
 - Parce que cela ne sert à rien ;
 - Parce que ce n'est pas assez grave.

Contact avec le service de police

- ❖ Le premier service contacté est le service de police propre à la commune (70,90%), vient ensuite le service de police autre ZP (26,01%).
- ❖ Le renvoi vers un autre service de police (hors zone par exemple) est peu élevé, seulement 5,88% des personnes disent qu'ils ont été renvoyés vers un autre service.

Satisfaction suite au contact policier

- ❖ Globalement, nous constatons que l'avis des personnes interrogées est relativement mitigé sur leur degré de satisfaction du contact policier.
Remarque : il n'est pas précisé dans les réponses si on parle d'un contact en tant que victime ou de suspect. Ce qui fait évidemment une différence au niveau de la perception que l'on peut avoir de ce contact !
- ❖ Les personnes ayant répondu qu'elles étaient « très satisfaites ou satisfaites » le sont par rapport :

- Au temps consacré : 78,85%
- A l'attitude et comportement : 78,08%
- A l'accessibilité au Commissariat : 76,18%
- l'accessibilité par téléphone : 68,41%
- ❖ Quant à la rapidité d'intervention, 61,62% des répondants se disent satisfaits de celle-ci.
- ❖ Au niveau du résultat final de l'intervention policière, c'est ce point qui donne le moins de satisfaction au répondant (50,82%).
- ❖ Les principaux services ou personnes auxquels on a eu recours sont (par ordre décroissant) :
 - Des amis (25,1%)
 - Des membres de la famille (24,0%)
 - Une société d'assurance (21,4%)
 - Des voisins (15,0%)

Conseils

- ❖ 52,24% de personnes interrogées affirment que le service de police leur a donné des conseils de prévention.
- ❖ Peu de personnes disent qu'elles ont été renvoyées vers un service d'aide aux victimes^(*).
(*) Attention différents du Bureau d'Assistance Policière aux Victimes.

Remarque: Vu que tous les faits ne demandent pas nécessairement une intervention d'une personne travaillant dans un service destiné aux victimes et qu'en plus, toutes les personnes ne sentent pas la nécessité d'un tel contact, nous pouvons émettre l'hypothèse que :

- sur l'ensemble des faits constatés, un faible nombre de personnes a été renvoyé vers un service destiné aux victimes
- par rapport aux faits plus graves, le nombre de personnes qui a bénéficié d'un contact avec le bureau d'assistance aux victimes (service au sein de la police) ou d'un renvoi vers un autre bureau d'aide aux victimes (service extérieur) est certainement bien supérieur. Malheureusement, la question n'a pas été posée de manière assez précise que pour pouvoir se baser sur le résultat chiffré.

Remarque : Chaque policier a l'obligation de remettre à la personne victime le formulaire de renvoi lorsqu'elle vient déposer une plainte et il leur est demandé de donner une explication sur ce service.

Domages

- ❖ Les dommages se situent principalement entre 26 et 250 EUR.

Autres contacts policiers

- ❖ 34,92% des personnes interrogées ont eu au moins 1 contact avec un service de police
- ❖ La majorité des personnes interrogées affirment que le dernier contact s'est effectué avec le service de Police propre commune / ZP.
- ❖ Les personnes qui ont initié le dernier contact sont les répondants eux-mêmes (63,28%)
- ❖ Les raisons principales évoquées pour le dernier contact sont :
 - lors d'une déclaration ou d'un signalement d'un délit ;
 - à l'occasion d'un acte administratif ;
 - pour une demande d'informations / d'avis ou d'une contravention.
- ❖ Le dernier contact s'est principalement opéré au bureau de police.
- ❖ Plus de 70% des personnes se disent très satisfaites à satisfaites du contact policier
- ❖ Sur le plan de l'accessibilité / disponibilité, de l'attitude / comportement ainsi qu'au niveau du résultat de l'intervention, nous constatons que les personnes sont majoritairement satisfaites ou très satisfaites du contact.

Fonctionnement policier

Appréciation globale en Belgique

- ❖ Les personnes interrogées estiment à plus de 80% que les services de police font *du bon*, voir du *très bon travail* en **Belgique**.
- ❖ Les personnes les plus satisfaites du fonctionnement policier sont :
 - les 25-34 ans et les 50 ans
 - les femmes
- ❖ Les services de police font du bon travail parce qu'ils :
 - travaillent de manière professionnelle ;
 - ont facilement la coopération des citoyens ;
 - sont bien dirigés ;
 - collaborent facilement avec la justice ;
 - collaborent bien ensemble.

Appréciation globale au sein de la propre zone

- ❖ Plus de 85% des personnes interrogées disent que les services de police de leur propre commune font du bon ou très bon travail: **10,5% de hutois** parlent de *très bon travail* contre 5,1% de l'ensemble des belges.
- ❖ Globalement, la population est satisfaite des services de police quant à :
 - leur attitude ou comportement ;
 - leur présence dans la rue ;
 - l'information donnée sur les activités des services de police.
- ❖ 77,6% des citoyens estiment que les services de police sont faciles à contacter.

Appréciation à propos du personnel

- ❖ Selon les personnes interrogées, les policiers accordent une importance réelle au fait :
 - d'être au service du citoyen ;
 - de s'investir dans son métier ;
 - d'établir de bons contacts avec les citoyens.

L'importance et l'appréciation des différentes tâches policières

- ❖ Les répondants estiment que les services de police font particulièrement bien leur travail (très bon travail ou bon travail) lorsqu'il s'agit :
 - D'assurer le service d'ordre lors des manifestations sportives ;
 - De rendre les routes plus sûres ;
 - De rendre les lieux publics plus sûrs ;
 - De lutter contre la criminalité organisée ;
 - Patrouiller à vélo ;
 - Fournir un accueil aux victimes ;
 - Lutter contre la violence.

L'Inspecteur de quartier

- ❖ 60,97% des personnes disent avoir une connaissance minimale de leur Inspecteur de quartier.
- ❖ Les répondants hutois disent mieux connaître leur inspecteur quartier que ne le disent les citoyens des autres communes de même catégorie.
- ❖ La majorité de la population ne souhaitent pas avoir d'avantage de contacts avec son agent de quartier (58,75% de non contre 40,75% de oui).

2.3.2.2 Diagnostic Local de Sécurité

Le Diagnostic local de sécurité réalisé par le Service Communal de prévention a été élaboré sur base de l'état des lieux fourni par la Zone de Police de Locale de Huy et par différentes analyses réalisées au sein de la Zone.

2.3.2.3 Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010 de la Ville de Huy

Tableau récapitulatif

COORDINATION

Objectif stratégique 1 : Assurer le bon fonctionnement administratif, logistique et financier du plan et le suivi avec les autorités subsidiantes

Objectif stratégique 2 : Assurer une synergie entre les différentes actions de prévention communales et une articulation avec la prévention policière zonale

Objectif stratégique 3 : Assurer un processus d'évaluation permanente du plan.

Objectif stratégique 4 : Assurer une information à la population

PHENOMENE 1 : Les nuisances sociales.

Objectif stratégique 1 : Diminuer les comportements à risques.

Objectif stratégique 2 : Agir sur les circonstances et l'environnement criminogène.

Objectif stratégique 3 : Dissuader les auteurs potentiels d'infraction.

Objectif stratégique 4 : Promouvoir une approche intégrée et intégrale.

PHENOMENE 2 : Le cambriolage.

Objectif stratégique 1 : Agir sur les circonstances et l'environnement criminogène.

Objectif stratégique 2 : Dissuader les auteurs potentiels d'infraction.

Objectif stratégique 3 : Diminuer les effets négatifs liés à la victimisation.

Objectif stratégique 4 : Promouvoir une approche intégrée et intégrale.

PHENOMENE 3 : Le vol de et dans véhicules.

Objectif stratégique 1 : Agir sur les circonstances et l'environnement criminogène.

Objectif stratégique 2 : Dissuader les auteurs potentiels d'infraction.

Objectif stratégique 3 : Promouvoir une approche intégrée et intégrale.

PHENOMENE 4: Le vol à la tire.

Objectif stratégique 1 : Agir sur les circonstances et l'environnement criminogène.

Objectif stratégique 2 : Dissuader les auteurs potentiels d'infraction.

Objectif stratégique 3 : Promouvoir une approche intégrée et intégrale.

PHENOMENE 5 : Les nuisances publiques liées à l'usage de drogues.

Objectif stratégique 1 : Favoriser la resocialisation des usagers de drogues.

Objectif stratégique 2 : Dissuader les auteurs potentiels d'infraction.

Objectif stratégique 3 : Promouvoir une approche intégrée et intégrale.

PHENOMENE 6 : La délinquance juvénile.

Objectif stratégique 1 : Diminuer les comportements à risques.

Objectif stratégique 2 : Favoriser la resocialisation des jeunes en difficulté.

Objectif stratégique 3 : Dissuader les auteurs potentiels d'infraction.

Objectif stratégique 4 : Promouvoir une approche intégrée et intégrale.

2.3.2.4 Image policière nationale de sécurité⁽⁵⁾ 2006 :

Les phénomènes

Au niveau fédéral, 31 problèmes ont été clarifiés et classés en fonction de leur degré de gravité. En dehors des accidents de roulage avec lésions corporelles et du hooliganisme, les problèmes de sécurité sélectionnés se situent tous dans la sphère judiciaire.

Une méthode de classification multicritères⁽⁶⁾ a permis de classer les 31 problèmes de sécurité en fonction des valeurs pondérées qui ont été obtenues pour les différents critères d'évaluation. Dans la classification finale, 13 problèmes de sécurité ont été distingués comme étant à traiter prioritairement par les services de police :

1. Production illégale et trafic de drogues ;
2. Violence non familiale ;
3. Immigration illégale et trafic d'être humains ;
4. Faits de mœurs ;
5. Traite des êtres humains – exploitation sexuelle ;
6. Violence familiale ;
7. Accidents de roulage avec lésions corporelles ;
8. Traite des être humains – exploitation économique ;
9. Blanchiment ;
10. Fraude (escroquerie comprise) ;
11. Atteintes illégales à l'environnement – formes graves et organisées ;
12. Cambriolages dans des habitations ;
13. Contrefaçon.

Dans la classification finale, le phénomène production illégale et trafic de drogues occupe la première place. Les gains, le chiffre noir et les conséquences sociales du trafic de drogues sont considérables. Les autres phénomènes du top 5 ont également un grand impact sur la société belge. Ce sont de grands problèmes sociaux et surtout cachés qui génèrent beaucoup de souffrance humaine, perturbent la tranquillité publique et sont perçus par la population comme étant importants. Les services de police peuvent difficilement prévenir tous les délits, mais ils peuvent en revanche encourager la propension à porter plainte.

Les groupes d'auteurs prioritaires

Pas disponible

Endroits vulnérables

Pas disponible

Nouvelles tendances

Pas disponible

Tendances futures

Pas disponible

⁵ Extrait de l'image policière nationale de sécurité 2006, Police fédérale - CGOP

⁶ Critères chargés de mesurer l'ampleur, le degré d'organisation, les conséquences et la perception de chaque problème de sécurité

2.3.2.5 Plan national de sécurité 2008-2011 :

Les moyens disponibles étant insuffisants pour traiter tous les problèmes de sécurité avec le même engagement, des choix socialement justifiés doivent être faits en termes de priorités. Ceci s'effectue notamment sur base d'analyses stratégiques, d'images, et d'évaluations prenant en considération les éléments suivants :

- la gravité du phénomène;
- la menace émanant d'auteurs ou de groupements d'auteurs spécifiques ;
- la vulnérabilité du groupe cible ou de cibles ;
- les nouvelles tendances et les évolutions futures.

Pour la période 2008-2011, le gouvernement a décidé de considérer comme prioritaires les phénomènes de sécurité suivants, en particulier s'ils présentent un caractère organisé, et de les combattre par projet, c'est-à-dire au moyen de plans d'action annuels intégrés :

- les délits de violence graves (avec une attention particulière pour les formes de violence qui évoluent dans le temps)⁷ ;
- les délits patrimoniaux (avec une attention particulière pour les groupes d'auteurs itinérants);
- la criminalité économique et financière (avec une attention particulière pour la corruption, la fraude et le blanchiment) ;
- la production et le trafic de drogue ainsi que la criminalité liée à la drogue (avec une attention particulière pour la production de drogues synthétiques, la culture du cannabis, l'importation et le transit d'héroïne et de cocaïne ainsi que le trafic de rue) ;
- la criminalité informatique grave ;
- la criminalité environnementale grave (avec une attention particulière pour le trafic organisé de déchets) ;
- la violence intrafamiliale / intraconjugale (avec une attention particulière pour une meilleure coordination zonale et d'arrondissement entre la police, la justice et le bien-être) ;
- le terrorisme ;
- la traite et le trafic d'êtres humains (avec une attention particulière pour l'exploitation économique et sexuelle) ;
- la délinquance juvénile (jeunes = jusqu'à 25 ans inclus) et la criminalité dont les jeunes sont victimes (avec une attention particulière pour une approche zonale et d'arrondissement globale axée sur la prévention, l'accompagnement, la sanction et la réinsertion sociale) ;
- la sécurité routière (avec une attention particulière pour la vitesse, l'alcool et la drogue, le non-respect des feux rouges, la conduite inappropriée, les risques pour la sécurité du transport de marchandises, la récidive) ;
- les nuisances et la criminalité de rue (avec une attention particulière pour une politique zonale de sanction immédiate à l'égard des aspects particulièrement gênants des nuisances et de la criminalité de rue dans les zones de police plus urbanisées).

⁷ Il s'agit actuellement des *tiger-kidnappings* et des « *home invasions* » ; l'année prochaine ou dans deux ans, il pourra s'agir d'autre chose.

2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

2.4.1 Tableau de synthèse

Direction et financiers	ATTENTES	OBJECTIFS	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Ministre de l'Intérieur - SPF Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de qualité • Respect des directives, Circulaires, Notes 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un niveau de sécurité en adéquation avec les attentes des citoyens dans le respect d'une société démocratique 	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation des moyens • Synergies
Gouverneur de la Province de Liège	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des procédures • Bonne coordination locale en matière de P.U.I. 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la sécurité des citoyens 	-
Bourgmestre - Collège communal - Conseil communal	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de qualité • Approche efficace des problèmes • Respect du budget • Visibilité maximale 	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Synergies
Chef de Corps	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les phénomènes prioritaires • Répondre aux attentes de la population • Tendre vers une qualité optimale de la gestion de la zone 	<ul style="list-style-type: none"> • Cfr. Objectifs stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-évaluation • Synergies avec les autres parties prenantes • Collaboration
Parquet – Magistrat de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure gestion des délais de traitement des dossiers (ex. : EPO) • Amélioration de la fonction accueil des plaignants dans la ZP • Concertation entre le Ministère public et la ZP pour la définition des objectifs • Collaboration entre chaque zone et le parquet • Améliorer le taux d'élucidation • Une action dynamique en matière de sécurité routière 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir contenu note d'orientation de la politique criminelle en perspective d'un futur plan de politique de Parquet pour l'arrondissement de Huy – Période 2009-2012 (Point 2.4.2.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de l'organisation en vue d'une meilleure gestion (management) des missions judiciaires • Leadership opérationnel

SPF Mobilité et Transports	<ul style="list-style-type: none"> • Cfr. Bases légales ⁽⁸⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Liés aux problématiques locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention des budgets • Rigueur du SPF dans l'organisation des délais • Souplesse dans l'investissement
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Clients/Bénéficiaires de service	ATTENTES	OBJECTIFS	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Toute personne qui fait une déclaration, une plainte, une demande d'attestation (ISLP)	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de qualité • Suivi adéquat de la plainte 	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction de la raison pour laquelle la personne se présente, l'objectif sera différent 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité • Accueil
Organisateurs d'événements	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance des autorisations nécessaires • Appui du service de police 	<ul style="list-style-type: none"> • Réussite de l'évènement 	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts • Synergies

Partenaires et fournisseurs	ATTENTES	OBJECTIFS	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Ministère de la Justice	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation adéquate du personnel mis à disposition • Respect de la Directive ministérielle MFO-1 	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un appui en personnel pour tâches inhérentes au transfèrement des détenus 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité du personnel dans les temps • Qualité du flux d'informations
Police Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation adéquate du personnel mis à disposition • Partenariat général avec la police locale • Intensification du partenariat : CIA, ... • EPO : participation à l'audit du Dirco souhaité par l'autorité judiciaire dans la perspective d'une éventuelle récupération de capacité • Point d'attention particulière : Terrorisme / Radicalisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du Plan National de Sécurité • Etre en phase avec le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Synergie • Co-gestion des événements • Communication
Autres ZP Arro	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne coopération interzonale • Respects des accords 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre une sécurité intégrée sur l'arrondissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Co-gestion des événements
Service Régional d'Incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance du service de police lors d'interventions 	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter le sur accident 	<ul style="list-style-type: none"> • Co-gestion des événements

(8) Circulaire relative à l'arrêté royal du 30 avril 1999 réglementant l'aide financière de l'Etat aux communes dans le domaine de la sécurité routière / 6 DECEMBRE 2005. - Loi relative à l'établissement et au financement de plans d'action en matière de sécurité routière / 6 DECEMBRE 2007. - Arrêté ministériel relatif à l'approbation des plans d'action en matière de sécurité routière et aux montants qui sont attribués aux zones de police et à la Police fédérale.

	sur la voie publique ou lors de catastrophes ou accidents		
CHRH	<ul style="list-style-type: none"> • Passages régulier par les patrouilles au service des urgences 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer le sentiment d'insécurité auprès du personnel médical 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui • Synergie
CPAS	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration pour vérification à caractère social • Détection de situations familiales défavorisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions plus rapide lors de situations sociales critiques • Echange d'informations (dans les limites de la loi) 	<ul style="list-style-type: none"> • Synergie • Co-gestion des évènements
Services communaux	<ul style="list-style-type: none"> • Variable en fonction de l'évènement (projet) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à rendre la ville attractive 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui
Fonctionnaire de prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Variable en fonction de l'évènement (projet) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la sécurisation et au bien-être de la zone 	<ul style="list-style-type: none"> • Co-gestion des évènements
Etablissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Variable en fonction de l'évènement (projet) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture réciproque entre les 2 entités 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration active (PLP 41)
Associations des commerçants	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien dans leur projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation du centre ville / Bonne qualité de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration
Centrale nucléaire de Tihange	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration pour la sécurité extérieure des installations 	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter les intrusions sur le site 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration
Syndicats	<ul style="list-style-type: none"> • Bien-être du membre du personnel • Respect des horaires, congés, temps de repos, ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de toutes les règles en la matière 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration
Autres services spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien dans leur projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'une certaine qualité de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui
Presse	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser de l'information à la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect mutuel
Collaborateurs	ATTENTES	OBJECTIFS	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Voir 2.6.2.			
Société	ATTENTES	OBJECTIFS	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Population	<ul style="list-style-type: none"> • Présence / visibilité des services de police • Disponibilité • Accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Délai d'interventions raisonnable • Sécurisation de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité disponible suffisante • Organisation interne • Accueil 24h s/24

2.4.2 Note d'orientation de la politique criminelle en perspective d'un futur plan de politique de Parquet pour l'arrondissement de Huy – Période 2009-2012

Non disponible

2.5. Déploiement du corps de police

2.5.1. Capacité en personnel

CADRE OPÉRATIONNEL :

Effectif minimal (AR / 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre) ⁽⁴⁾	Nombre disponible ⁽²⁾	Date de l'enregistrement des données
72 ⁽¹⁾	CO/CM/CB/CA 6 / 19 / 63 / 8 96Ho x 1520h = 145 920h		CO/CM/CB/CA 7 ⁽³⁾ / 19 / 57 / 4 87Ho x 1520h = 132 240h	CO/CM/CB/CA 7 / 18 / 54 / 4 83 Ho x 1520h = 126 160h	Septembre 2008

(1) Norme KUL

(2) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, détachements, participation au CIA, CIC, ...

(3) dont 1 Officier détaché de la Police fédérale

(4) Chiffre arrêté au Collège Communal en date du 18/08/08.

CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE :

Effectif minimal (AR 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données
6	Niv. A / B / C / D 2 / 1 / 2 / 14		Niv. A / B / C / D 2 / 1 / 2 / 13	Niv. A / B / C / D 2 / 1 / 2 / 13	Avril 2008

(*) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, ...

Etat d'avancement du processus de « Calogisation » :

Service « Accueil » :

La fonction accueil entre 8h et 17h est essentiellement occupé par des membres du Cadre Administratif et logistique. Leur rôle consiste à réceptionner les appels téléphoniques et les orienter ainsi que les personnes se présentant à l'hôtel de police rive droite ou au commissariat rive gauche.

Service « Logistique et informatique » :

Depuis fin 2007 et début 2008, les membres du personnel du service logistique et informatique ont été remplacés par du personnel Calog spécifique.

Service de « Gestion fonctionnelle » :

Au niveau de la gestion fonctionnelle, le travail d'encodage est réalisé par 2 assistantes fonctionnelles, membre du personnel Calog.

Secrétariat « Interventions - Circulation » :

Un soutien administratif a été organisé au sein de ces deux services : aide à la transcription des auditions et PV et gestion de la problématique « perceptions immédiates, infractions de roulage » entre autres.

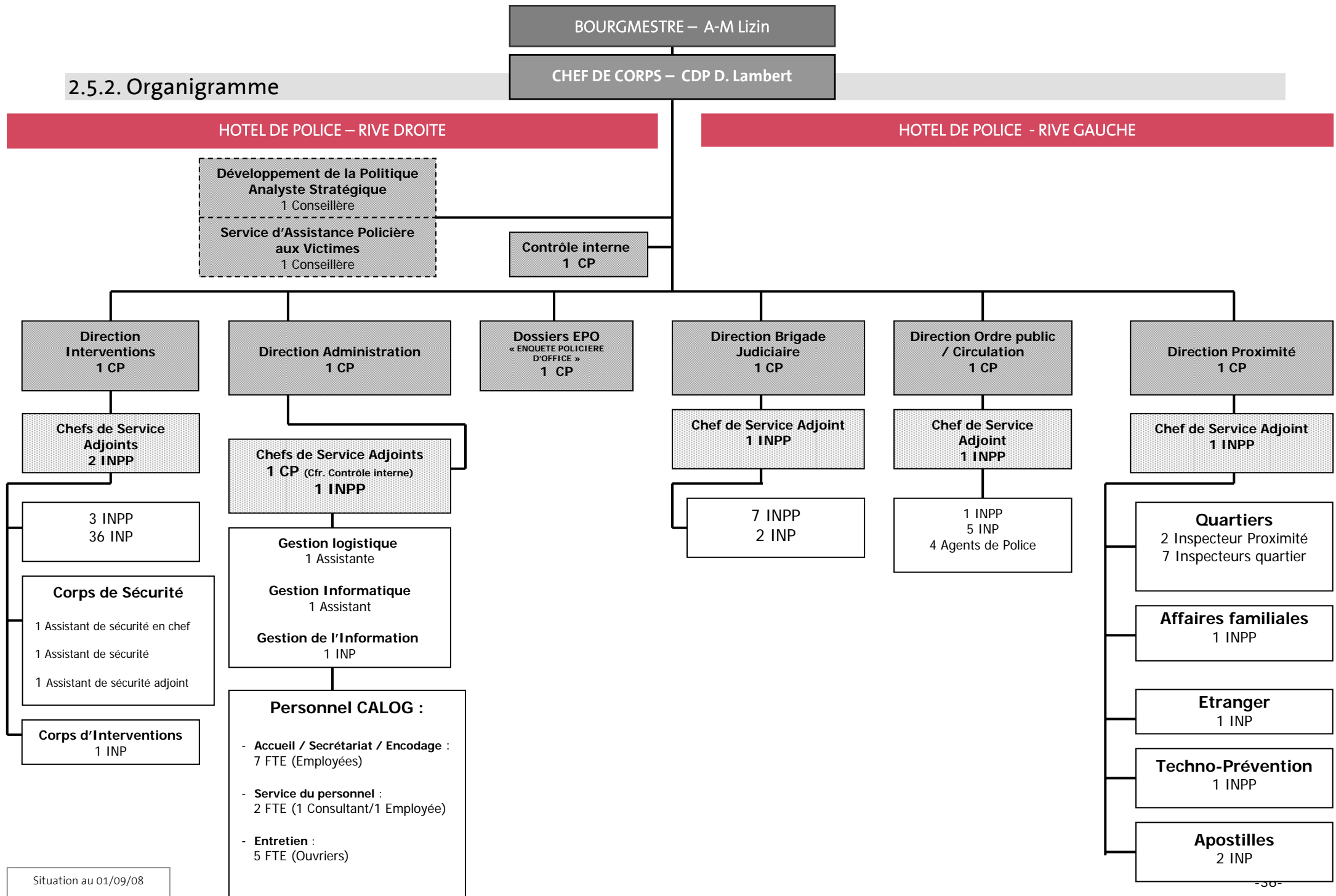
La politique de recrutement de la zone est très claire sur ce volet, à chaque fois qu'elle le pourra, la ZP de Huy remplacera un membre du personnel du cadre opérationnel par un membre du cadre administratif et logistique.

A l'heure actuelle, en date du 1^{er} avril 2008, la zone compte 18 emplois (FTE) au cadre administratif et logistique, ce qui représente +/- 20% de l'ensemble de l'effectif du cadre opérationnel. Ce pourcentage est de +/-15% si l'on ne prend en considération que le contingent CALOG (administratif). Pour ce qui concerne les postes de Niveau A, ils concernent 15,38% du cadre organique des membres du personnel des niveaux B, C et D du CALOG (administratif hors logistique), ce qui est largement au dessus de la norme minimale prévue (3%).

La zone tend à répondre à l'arrêté royal du 5/09/01⁽⁹⁾ déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale ainsi qu'à la Circulaire du 1^{er} décembre 2006 relatives aux directives pour l'allègement et la simplification de certaines tâches administratives de la police locale complémentaire à la Circulaire CP2.

⁽⁹⁾ L'annexe 2 de l'arrêté royal du 5 septembre 2001, déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale, fixe la norme minimale pour le CALOG de chaque corps de police locale. Le préambule de cet arrêté mentionne que cet effectif minimal atteint, dans une première phase, 8 % de l'effectif du cadre opérationnel mais qu'il doit évoluer, endéans un délai raisonnable, vers un total de 15 à 20 % de l'effectif du cadre opérationnel. Le projet d'arrêté royal fixant les normes d'encadrement des membres du personnel de la police locale contient une deuxième norme relative au CALOG : le nombre d'emplois de niveau A ne peut être inférieur à 3 % du cadre organique des membres du personnel des niveaux B, C et D du CALOG.

2.5.2. Organigramme



Situation au 01/09/08

2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population

2.6.1.1. NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT

Les bonnes questions à se poser pour compléter cette rubrique sont les suivantes:

1. Satisfaisons-nous aux normes minimales de fonctionnement ?

Oui : toutes les normes minimales de fonctionnement sont atteintes au sein de la ZP.

2. Comment organisons-nous les fonctionnalités de base ?

- o Travail de quartier
- o Accueil
- o Intervention
- o Assistance aux victimes
- o Recherche et enquête locale
- o Maintien de l'ordre public

TRAVAIL DE QUARTIER

Date enregistrement des données	Nombre d'habitants	Nombre d'agents de quartier selon la norme	Nombre réel d'agents de quartier en fonction	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
09/04/08	20312	5	7	2	7 HO x 1520H = 10.640HhO
NORME: 1 agent de quartier pour 4000 habitants					

Vision

La politique de sécurité s'appuie sur le développement des principes de la « police de proximité », c'est-à-dire :

- La territorialisation de l'action
- Les services de police axés sur la résolution de problèmes
- Le service à la population
- Le partenariat
- La valorisation du personnel :

Objectifs à atteindre

- Approfondir la connaissance des différents quartiers
- Partenariat avec la population des quartiers
- Améliorer la qualité de vie

- Collecte des informations orientées dans le cadre des phénomènes prioritaires du plan national (basé sur la fonction de police guidée par l'information – Intelligence Led Policing) et mise à disposition des éléments recueillis aux organes intégrés de gestion de l'information (CIA, ...).

☐ stratégie d'approche

7 fonctionnaires de police se sont vus attribuer un quartier spécifique et sont identifiés comme tels par le citoyen. Des permanences de police y sont organisées. Ces INP participent à la vie du quartier et tiennent un rôle actif au niveau de certaines maisons de quartier. Ils évoluent dans une structure dirigée par un commissaire de police. Ce service comprend en outre une section étrangers/TEH, les affaires familiales, une cellule environnement et un conseiller en techno-prévention.

La Zone de Huy comporte 7 Inspecteurs de quartier pour une norme minimale de 5 inspecteurs. La Zone est consciente de l'importance du développement du travail de proximité dans la nouvelle politique policière.

ACCUEIL

Date enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours semaine	Week-end/ fériés	
21/04/08	1	2	7 jours sur 7	24h sur 24	(Ops) 2 Ho x24h x 365J = 17520 + (Calog) 1Ho X 8h x 260*J= 2080 Total = 19600
NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique					

* 260 j = présence assurée 52 semaines x 5 jours (lundi au vendredi)

☐ Vision

- Service à la population
- Une accessibilité permanente engendre un sentiment de sécurité
- Présence policière effective
- Permet une réaction rapide

☐ Objectifs à atteindre

- Maintenir un point d'accueil pour le public 24h sur 24 (Hôtel de police rive droite)
- Maintenir un point d'accueil sur la Rive gauche en journée.

❑ Stratégie d'approche

La zone comporte un point d'accueil 24h/24 en son Hôtel de Police Rive droite (6, rue de la Résistance) et un second point d'accueil est accessible de 9h à 16h du lundi au vendredi sur la Rive gauche (2, rue du Vieux-Pont).

La norme minimale de travail et de fonctionnement étant de 12 heures de présence physique permanente dans le point d'accueil central, la norme d'accueil est donc atteinte.

INTERVENTION ET SURVEILLANCE GENERALE → (DONNÉES NON DISPONIBLES)

❑ Vision / Mission / valeur

La vision de l'intervention consiste à rencontrer les objectifs du Plan Zonal de Sécurité à travers le travail quotidien comme au travers d'actions ciblées. Ces actions peuvent être menées de façon autonome mais également en collaboration avec les autres directions de la zone.

L'intervention est tout d'abord un service d'assistance d'urgence. Son rôle est de prêter assistance à toute personne dans le besoin, suite à une infraction ou non. Elle a également une fonction de conseil en guidant et conseillant toute personne sollicitant cette aide. Elle a enfin une mission générale de prévention et de surveillance.

Le concept de la fonction de police orienté vers la communauté doit certainement s'appliquer à cette direction. C'est pourquoi toute intervention doit se faire de façon réfléchie, en respectant les principes de base du concept de proximité et les réglementations légales. Il s'agit avant tout d'un service orienté vers le citoyen.

❑ Norme / objectifs à atteindre

Norme minimale de travail et de fonctionnement : mise en oeuvre d'une équipe d'intervention et demie c'est-à-dire d'une équipe permanente, complétée d'une équipe supplémentaire pendant 12 heures par jour en moyenne.

La norme minimale en matière d'intervention est atteinte.

❑ stratégie d'approche

Afin de rencontrer la vision et les missions qui lui sont propres, la direction de l'intervention aura à cœur de sensibiliser le personnel aux principes de base de l'excellence dans la fonction de police et de leur rappeler le cadre légal. Elle sera particulièrement attentives aux objectifs du Plan Zonal de Sécurité dans l'exécution de ses missions générales et contribuera à la réalisation de ces objectifs par des actions orientées. Une grande attention sera également accordée à la qualité des constatations (bonnes constatations, recherche de traces, enquête des voisinage...), cet élément constituant un des points de départ primordiaux de la lutte efficace contre les phénomènes.

Remarque :

La répartition du service « interventions » et plus particulièrement des patrouilles de pointes sont adaptées en fonction des événements rencontrés (analyse des interventions) ou programmés.

ASSISTANCE AUX VICTIMES

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale	
Situation 2007	Oui		Pas actuellement	1520 h
NORME: 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)				

Vision

La vision de la fonction Assistance policière aux Victimes consiste à apporter une aide, un soutien, une écoute à toutes victimes d'infractions ainsi que de conseiller quotidiennement les fonctionnaires de police dans leur contact avec les victimes.

Objectifs à atteindre

- Recontact systématique de toutes victimes et/ou leurs proches ;
- Assistance dans les situations de crise et mise en place d'un suivi psycho- médico-social pour les victimes ;
- Sensibilisation pour les membres du Corps.
- Disposer d'un collaborateur spécialisé + possibilité de rappel permanent
- Renforcement de la coopération interzonale

Stratégie d'approche

- Dialogue avec les fonctionnaires de police afin de bien cerner les besoins et attentes d'une personne victime ;
- Présence sur le terrain que ce soit en situation de crise ou autres ;
- Collaboration avec les services sociaux, Assistantes de justice de l'arrondissement ;
- Consultation quotidienne du système informatique ISLP afin de rencontrer toutes les personnes susceptibles de vivre difficilement une situation.

RECHERCHE ET ENQUÊTE LOCALES

Vision

Disposer d'une Brigade Judiciaire bien structurée, formée, performante :

- qui s'occupe des faits perpétrés dans la zone ;
- qui travaille en symbiose avec le Service Judiciaire d'Arrondissement et qui collabore avec les autres zones ;
- dont la charge de travail doit être basée sur une bonne répartition des tâches entre le local et le fédéral ;

Objectifs à atteindre

La Norme minimale de travail et de fonctionnement est de 7 % de l'effectif en personnel du cadre opérationnel, avec comme effectif minimum une équipe pour les jours de semaine. Cette norme est atteinte (=7,9%).

Améliorer le taux d'élucidation des différents dossiers judiciaires

Stratégie d'approche

- Optimisation des formations spécifiques pour les membres de la BJ ;
- Structuration en sections ;
- Couverture horaire importante (contactable / rappelable) ;
- Appui du service « interventions » ;
- Dans l'esprit des lois et directives régissant ces dispositions, tout en tenant compte des spécificités arrondissementales, amélioration continue de l'échange d'information et de la collaboration (e.a. processus de répartition prioritaire des tâches entre les deux niveaux de la police intégrée sous la direction des magistrat titulaires ...) avec le service judiciaire fédéral, notamment par le biais de l'officier de liaison de la PJF et de l'interaction avec le carrefour d'information d'arrondissement (CIA) ;
- Participation aux réseaux d'expertise ou de référence mis en place au sein de l'arrondissement dans le but de mettre en commun le savoir faire (know-how) des enquêteurs spécialisés fédéraux ou locaux , permettant ainsi d'atteindre une meilleure vision des situations inquiétantes existantes ou émergentes.

MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

<i>Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)</i>	<i>OPA</i>	Oui	<i>Dans un accord de coopération inter zonale</i>	Oui
		Non		Non
	<i>OPJ</i>	Oui	<i>Dans un accord de coopération inter zonale</i>	Oui
<i>Date enregistrement des données</i>		Non		Non (*)
<i>Avril 2008</i>				
NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence				

(*) pas d'accord de coopération interzonale écrit au moment de la rédaction du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012.

Vision

L'Ordre Public reprend les 3 concepts suivants :

- La tranquillité publique qui vise l'absence de troubles et d'émeutes dans les endroits publics ;
- La sécurité publique vise l'absence de situations dangereuses pour les personnes et les biens, et comprend entre autre la prévention de la criminalité et l'assistance aux personnes en danger. Celle-ci incluant la sécurité routière ;
- La santé publique vise l'absence de maladies en maintenant l'hygiène et en préservant un cadre de vie qualitatif.

Objectifs à atteindre

Veiller au maintien de la tranquillité publique de manière générale et plus spécialement lors des manifestations qui se déroulent sur le territoire de la Zone tout en ayant comme leitmotiv

l'application du concept de la fonction de police orientée vers la communauté, tout particulièrement en matière de circulation routière.

□ Stratégie d'approche

- Optimisation de la formation MROP
- Formation spécifique en OP de certains membres du personnel et mise à disposition de l'équipement complet
- Détermination d'une priorité en matière de circulation routière ainsi que d'un plan d'actions
- Désignation d'un membre du cadre officier et d'un membre du cadre moyen pour la gestion de l'information en matière de troubles de l'OP
- Communication entre les 2 niveaux : local et fédéral

2.6.1.2. AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

La zone comprend outre les fonctions de police de base, les services suivants :

- 1 analyste stratégique / Développement et appui à la politique
- 1 cellule contrôle interne chargée de la discipline
- 1 cellule logistique et télématique
- 1 cellule « personnel »
- 1 cellule environnement
- 1 cellule bien être des animaux
- 1 dispatching : la zone assure son propre dispatching des services sur le terrain (24h/24)
- 1 registre armes
- 1 secrétariat / encodage

2.6.1.3. MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

Conformément à l'art 36 LPI, le plan zonal de sécurité comprend la contribution de la police locale à l'exécution des missions à caractère fédéral. Cette contribution qui est expliquée dans ce point prend la forme de tâches exécutées dans le cadre de directives contraignantes (MFO), circulaires (COL), etc.

I. EXECUTION DE MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

a) Police des Cours et tribunaux :

Les différentes tâches liées à la protection des détenus relèvent de la directive contraignante relative à la police des cours et tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeute ou de troubles (Circulaire MFO 1).

Voir données chiffrées en annexe

Les heures de prestations pour la Police des Cours et tribunaux, les présentations de détenus devant les diverses juridictions de l'arrondissement, les transferts soins, la lecture des dossiers sont assez constantes depuis 2005.

Pour ce qui concerne la présentation de détenus de la Prison de Huy vers d'autres arrondissements, le nombre de prestations après une diminution en 2006 augmente à nouveau en 2007.

Le nombre d'hommes investi chaque jour ouvrable pour l'ensemble de ces missions tourne aux alentours des 8 unités.

Cette charge de travail continue à hypothéquer considérablement les missions de bases dévolues à la Zone.

b) La capacité hypothéquée :

La contribution de la police locale dans l'exécution des missions de police fédérale est régie par les directives ministérielles MFO-2 et MFO-2 bis relatives à la gestion de la capacité en personnel et à l'octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative.

Même si le nombre d'heures prestées est relativement réduit (428h en 2007), nous devons remarquer que la majorité d'entre elles l'ont été lors de services de week-end ce qui a bien évidemment des répercussions organisationnelles sur l'ensemble du service (respect Mammouth). Le personnel de la zone est également investi dans des services d'ordre hors zone (en appui à d'autres zones) non comptabilisé dans la Capacité hypothéquée.

Voir données chiffrées en annexe

2.6.1.4 CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE

Comment et dans quelle mesure tenons-nous compte du Plan National de Sécurité (2008-2011) ?

Les priorités dégagées en matière de criminalité, de sécurité ou d'ordre public au sein de la Zone de police rencontrent en partie celles de la police fédérale. Pour ce qui est des autres priorités de la police fédérale, elles font l'objet d'un point d'attention particulière au sein de la zone de police (*). Les thèmes prioritaires des 2 services sont très proches mais ce qui diffère c'est l'approche qui en découle : vue plus large voire internationale pour le niveau fédéral.

Indépendamment des choix prioritaires de la zone de police, en cas de caractère grave d'un phénomène, d'une menace ainsi que de la vulnérabilité de certaines cibles, la zone réagira à toute tendance marquée qui pourrait se produire sur son territoire.

(*) Axe prioritaire mais sans rédaction d'un plan d'action à part entière

	Phénomène	Priorité				Attention particulière (*)				Motivation
		2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012	
Local PNS	Problématiques troublant la quiétude / les nuisances et la criminalité de rue	X	X	X	X					Tapage au centre ville (Grand-Place - Place St Séverin / café de jeunes et l'alcool Dégradations
Local PNS	La circulation routière	X	X	X	X					Sécurisation RN 90 (acc. Roulage)
Local PNS	Problématiques des stupéfiants (trafic, vente, ...)	X	X	X	X					Travailler sur les dealers / encadrer les Ets. Scolaires / mineurs
Local PNS	Vols dans habitations et Ets. commerciaux	X	X	X	X					Maintenir la tendance à la baisse
Local PNS	Vols de e t dans véhicules	X	X	X	X					Sécurisation des parkings
Local PNS	Ordre public en général	X	X	X	X					Manifestations sportives, sociales ou culturelles nombreuses au centre ville engendrant de nombreuses nuisances Centre à vocation régionale

PNS / local	violence intrafamiliale / intraconjugale (avec une attention particulière pour une meilleure coordination zonale et d'arrondissement entre la police, la justice et le bien- être					X	X	X	X	Col 4 / 2006
Local / PNS	Environnement + la criminalité environnementale grave					X	X	X	X	Qualité de vie (Cfr. Cellule environnement)
Local PNS	Racket / Absentéisme scolaire Délinquance juvénile					X	X	X	X	Protection de la jeunesse Prévenir le décrochage scolaire profond PLP 41 Commission prévention milieu scolaire
PNS / Local	Les délits de violences graves (avec une attention particulière pour les formes de violence qui évoluent dans le temps)					X	X	X	X	Sécurité publique Bien être de la population
PNS / Local	Immigration illégal / Traite des êtres humains (horeca) / mariage blanc / Mariage forcé					X	X	X	X	PNS + augmentation du nombre de dossiers mariages blancs
PNS / Local	Terrorisme / Radicalisme					X	X	X	X	Points vitaux /sensibles Coordination au niveau de l'arrondissement : partenariat entre le local et le fédéral

2.6.1.5 MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS

Quelles missions et tâches en faveur de tiers (non policiers) effectuons-nous le cas échéant ?

Il est fait application du règlement communal du 21 décembre 2001 relatif à la tarification des services administratifs rendus par les services de police à des organismes publics ou privés ou à des particuliers.

2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

2.6.2.1. Management des collaborateurs

- **Besoins et attentes des collaborateurs**

Les collaborateurs attendent que l'organisation leur assure un certain bien-être au travail et le respect des normes légales.

Tous les deux ans, une enquête de satisfaction est réalisée en interne afin de recueillir les besoins et les attentes des collaborateurs (essentiellement pour la Direction « Interventions »). Cette enquête permet de mettre en évidence certains problèmes d'organisation pour le personnel de terrain ou encore d'améliorer l'infrastructure : réalisation en mai- juin et résultats en septembre avec une évaluation des actions menées sur bases de l'enquête précédente.

- **Politique en Ressources humaines (RH) adaptée**

Une gestion appropriée de nos collaborateurs est fondamentale pour atteindre nos objectifs. A cet égard, l'équilibre entre, d'une part, les compétences et les attentes du collaborateur individuel et, d'autre part, les besoins de l'organisation est primordial. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire passer d'une gestion du personnel purement administrative à une politique du personnel proactive (prévision à moyen ou long terme).

- **Gestion des connaissances / Formations continues**

La Zone de Police souhaite consolider les connaissances présentes à tous les échelons de l'organisation et en garantir l'accessibilité et l'utilité à toutes les personnes concernées.

Elle entend encourager ses collaborateurs à acquérir les compétences requises en fonction des responsabilités et des besoins individuels.

	Point d'amélioration	Priorité	Attention particulière	Motivation
Accès du personnel aux formations		Toutes les formations spécifiques indispensables pour l'occupation de certaines fonctions	Toutes les formations qui peuvent apporter un « plus » au membre du personnel	Formation continue du personnel
Communication	X			Améliorer la diffusion de l'information

- FF Police de quartier
- FF OPJ - APR
- FF de base Hycap
- FF TAEV + AVA
- FF OPJ – loi vésale
- FF Motard
- FF Mentor
- FF évaluateur
- FF Inspecteur de quartier

- FCB Crimis (Protection des indices matériels)
- FCB Pol adm philosophie maintien ordre
- FCB déontologie comme outil de changement de culture
- FCB déontologie
- FCB Intervention à caractère radioactif
- FCB Management appliqué des plans d'action

- FC Compétences de l'OPA
- FC gestion d'événements traumatogènes
- FC Introduction au code de déontologie
- FC réseau « Horizon »
- FC ASTRID/EUE- recyclage radio
- FC Missions OPA lors de catastrophe
- FC gestion des opérations dans le domaine judiciaire
- FC Probl. Juridiques dans le cadre de la gestion et de la coordination d'événements dans le domaine de l'ordre public
- FC « Mise à niveau » des agents de police
- FC EFQM police belge pour le niveau stratégique
- FC Identifier, concevoir, introduire et maîtriser les processus
- FC Nouvelles lois sur les armes
- FC Transport lourd tachygraphe et perception immédiate
- FC intégration du personnel
- FC équiper de première intervention
- FC drogues et circulation

- Entraînement mon tir - recyclage annuel
- Entraînement HYCAP
- Formation Questis, Artemis
- Journée d'étude Football
- Journée policiers formés TAM
- BNG exploitation – Signalement

• **Communication structurée**

Partant de notre volonté d'être une organisation transparente, d'améliorer l'image de la Zone de police, d'étendre la culture d'organisation et de garantir une assise pour notre stratégie, nous souhaitons communiquer de manière régulière et ciblée avec l'ensemble de nos collaborateurs et les parties concernées.

• **Culture organisationnelle**

Notre stratégie repose sur le travail du développement d'une culture organisationnelle orientée résultats / satisfaction du client, et soutenue par l'ensemble des collaborateurs. Cette culture organisationnelle doit s'appuyer sur les valeurs de notre zone de police, en particulier l'intégrité et le service. Elle renforce le sentiment d'appartenance à notre Corps de police et à la fierté de tout collaborateur d'en faire partie.

2.6.2.2 Management des Moyens

• Politique RH adaptée

Afin d'assurer la continuité du service, il est indispensable de tendre vers une politique du personnel proactive (prévision à moyen ou long terme). La zone de police peut prévoir le remplacement des membres de son personnel sur base de certains critères (délais prévus, profil à remplacer (compétences spécifique), cadre Ops ou calog, cependant elle sera toujours tributaire de l'enveloppe budgétaire accordée par les autorités compétentes. En conséquence, en fonction de ce dernier critère, la zone de police doit toujours être prête à revoir son engagement par rapport aux 6 fonctionnalités de base.

Concrètement,

- un nouvel organigramme (soumis en CCB du 24/06/08) a été élaboré pour répondre à la norme 1 cadre officier - 3 cadres moyens - 9 cadres de base
- 5 nouveaux engagements pour le 1^{er} septembre 2008
- 2 ouvertures de postes au 1^{er} janvier 2009

• Infrastructure suffisante et adaptée

La Zone de Police veut assurer à ses collaborateurs, dans la limite des impératifs budgétaires qui lui sont imposés, un cadre de travail fonctionnel et maintenir la modernisation des équipements afin de répondre aux normes et aux besoins.

Concrètement, la zone de police prévoit l'acquisition de

- 3 nouveaux véhicules en 2008
- 2 scooters
- Mobiliers

Elle prévoit également l'installation d'un réseau fibre-optique entre les deux points d'accueil de la zone (rive droite – rive gauche) pour améliorer la vitesse, la sécurité et le confort d'utilisation du système I.S.L.P.

La création d'un service de sécurité et de prévention propre à la zone (formation d'un membre du corps comme conseiller en prévention choisi en interne) dans le cadre du respect du Règlement Général pour la Protection du Travail est un atout supplémentaire.

• Gestion financière

La gestion financière de la zone doit se baser sur l'organisation déterminée par les autorités communales et donc, au moment de la rédaction de ce plan zonal, le budget de la zone n'est pas couplé à un plan financier pluriannuel.

• Connaissances et technologie

Nous veillons à une bonne gestion des connaissances et de la technologie afin de toujours améliorer la qualité du travail réalisé en facilitant la tâche des membres du personnel. L'engagement d'un nouveau gestionnaire système avec des compétences spécifiques rencontre parfaitement notre objectif.

- **Matériel et services**

Pour garantir un appui logistique efficace dans notre zone, la zone a engagé un gestionnaire logistique. Cette personne est chargée de la gestion du matériel, des véhicules, des moyens de communication et de l'infrastructure en collaboration avec le responsable de la Direction Administration.

2.6.2.3 Management des Processus

Notre zone de police n'a pas encore entamé de réflexion vers une démarche en processus. Néanmoins, le Chef de Corps et ses collaborateurs souhaitent s'engager dans la voie de l'auto-évaluation sur base du modèle EFQM – police belge. Celle-ci est programmée pour le dernier trimestre 2008.

2.7. Coopération

2.7.1. Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale

a) La sécurité des installations nucléaires de classe 1(Circulaire OOP36 - Arrêté royal du 16/02/06 relatif aux plans d'urgence et d'intervention) :

La sécurité générale à l'extérieur des installations nucléaires ainsi que les premières interventions urgentes sont du ressort de la police locale. Les contacts avec les exploitants seront assurés par la zone de police. Le Directeur coordonnateur assurera la coordination de l'appui à fournir aux zones de police et sera destinataire des informations en rapports avec les différents incidents.

Conformément à l'arrêté royal du 16/02/06 relatif aux plans d'urgence et d'intervention, un protocole d'accord a été signé au sein de la province de LIEGE par toutes les parties impliquées dans la discipline 3 (service de police du lieu de la situation d'urgence) et les diverses autorités administratives concernant la coordination et la direction opérationnelles d'un événement. Il s'agit du plan particulier d'urgence et d'intervention relatif à la centrale nucléaire de TIHANGE.

Champ d'application :

- L'A.R. relatif aux plans d'urgence et d'intervention s'applique chaque fois qu'il y a ou qu'il peut y avoir un trouble grave de la sécurité publique ou qu'il y a une menace contre la vie ou la santé d'un grand nombre de personnes et également lorsqu'il faut éviter d'importants dégâts matériels ou en empêcher l'extension.

Ainsi, le PIP vise « tout événement qui entraîne ou qui est susceptible d'entraîner des conséquences dommageables pour la vie sociale, comme un trouble grave de la sécurité publique, une menace grave contre la vie ou la santé de personnes et/ou contre des intérêts matériels importants, et qui nécessite la coordination des disciplines afin de faire disparaître la menace ou de limiter les conséquences néfastes »¹⁰.

- Le PIP doit être considéré comme un « accord-cadre » pour la police locale et la police fédérale en ce sens qu'il donne une orientation générale valable et applicable dans toutes les situations d'urgence quant à la direction et la coordination opérationnelles des services de police, aux moyens à mettre en œuvre, aux procédures d'alerte et de communication.

Il devra toutefois être complété ou affiné pour chaque situation d'urgence particulière (PPUI).

Déclenchement du PIP

En fonction de la nature de l'événement, de son degré de gravité, de l'ampleur de celui-ci, et indépendamment du déclenchement d'une phase du PUI (communale, provinciale, fédérale), le chef de la discipline 3 peut activer le PIP D3.

¹⁰ Art.6 § 1 er de l'A.R. du 16 février 2006

Rôle de la police locale

- participer à la mise en œuvre des procédures d'alerte en :
 - recueillant et vérifiant les premières informations relatives à l'événement et à la menace ;
 - en diffusant l'information aux autres services de police et aux autorités administratives et judiciaires ;
 - installant, délimitant physiquement, signalant et surveillant la zone réflexe ;
- installer, délimiter physiquement, signaler et surveiller les périmètres ;
- assurer l'évacuation des populations menacées à l'exclusion de celles se trouvant dans la zone rouge pour laquelle un matériel de protection individuel est exigé ;
- maintenir et rétablir l'ordre public en :
 - i. garantissant, à l'intérieur du périmètre d'isolation, l'espace nécessaire à l'accomplissement des opérations de secours, d'aide médicale et de secours ;
 - ii. assurant le contrôle aux accès P-In et s'il échet P-Out sur le périmètre d'isolation ;
 - iii. assurant la surveillance des zones sinistrées et/ou évacuées afin notamment de prévenir le pillage et le vol et de combattre le tourisme de catastrophe ;
 - iv. assurant la sécurité des structures de gestion de la crise en particulier du Comité de coordination (communal ou provincial) et du PC-Ops ;

b) La fonction accueil au bénéfice des citoyens des autres zones

c) Les écrous pour services extérieurs :

La Zone de Police de Huy étant accessible 24h/24 et disposant d'une infrastructure cellulaire adéquate accueille l'ensemble des détenus d'autres zones de l'arrondissement et de la Police Fédérale.

Voir tableau chiffré en annexe

d) Les devoirs prescrits en matière d'alcoolémie ou de conduite sous influence de substances autres que l'alcool effectués pour les autres zones :

De par la présence sur le territoire de la commune d'un centre hospitalier régional, la Zone de Huy est sollicitée par les autres zones pour assurer les devoirs prescrits en matière d'alcoolémie ou d'autres substances pouvant influencer la conduite d'un véhicule.

Voir tableau chiffré en annexe

e) Auditions de mineurs :

Des fonctionnaires de police de la zone, dûment formés, participent à un rôle de garde au niveau de l'arrondissement.

	Domaine de coopération Interzonale / supralocale	Zone – service avec laquelle/lequel le protocole a été conclu	Implications pour la zone - impact sur les moyens
Non-opérationnel			
Opérationnel	Coopération Interzonale	Application au niveau de l'arrondissement (Meuse-Hesbaye/ Hesbaye Ouest / Condroz / PJF)	Prestation au profit d'autres zones Impact budgétaire au niveau des contactables/rappelables

2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires non policiers et tiers

1. Convention SECURAIL

- **Partenaires :**
 - Securail, Corporate security Service, Holding SNCB
 - La Ville de Huy
 - La Zone de Police
- **Objectif stratégique :**
 - Améliorer la sécurité objective et subjective tant dans les installations de la SNCB que sur les sites voisins.
- **Moyens :**
 - Patrouilles préventives et contrôles orientés de la Zone de police
 - Présence accrue des agents de sécurité Securail dans l'enceinte de la gare
 - Présence des Agents de Prévention et de Sécurité (A.P.S) aux abords de la gare.

2. PLP 41(Délinquance juvénile)

- **Partenaires :**
 - Ensemble des directions des écoles fondamentales, primaires et secondaires de la ZP
 - Service Communal de Prévention
 - La Zone de Police
- **Objectif stratégique :**
 - Circulaire ministérielle PLP 41 en vue du renforcement et/ou ajustement de la politique de sécurité locale ainsi que de l'approche spécifique en matière de criminalité juvénile avec, en particulier, un point de contact pour les écoles
- **Moyens :**
 - Désignation d'un policier de contact pour le milieu scolaire servant de relais entre direction/enseignants/éducateurs et le Service de police.

- Redynamisation de la Commission scolaire initialement créée par le Service Communal de Prévention.
- Actions de terrains : contrôles, informations préventives, etc.

3. Commission éthique caméra

Objectifs et missions :

La « Commission Ethique Caméra » est chargée de s'assurer du respect de l'application des règles en vigueur.

Ses missions sont les suivantes :

- Discussion et avis sur l'adéquation entre les législations actuelles (Loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel / Loi réglant l'installation et l'utilisation de caméras) et le fonctionnement de la vidéosurveillance à Huy ;
- Evaluation de l'utilisation du système de vidéosurveillance à Huy.

Saisine :

La Commission Ethique Caméra est saisie des demandes des autorités Administrative (Bourgmestre) ou Judiciaire (Chef de Corps, Procureur du Roi), ainsi que par le Comité P. Il s'agit d'une commission consultative.

Protection des données :

L'utilisation des caméras au sein de la ZP Huy se fait dans le plus grand respect de la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

La Finalité de traitement a été déterminée dans la déclaration auprès de la Commission de Protection de la Vie Privée : il s'agit de l'enregistrement, de la conservation et de l'exploitation sur support numérique d'images filmées sur la voie publique en vue du contrôle de la circulation routière, de l'ordre public, de la prévention et de la constatation des infractions. Subsidiairement, ce système a intégré la sécurité de l'hôtel de police et la surveillance des cellules, en vue d'assurer la sécurité physique ou juridique des personnes arrêtées et des fonctionnaires de police.

Apports des caméras :

- A. Facilitation dans la gestion de l'ordre public / circulation / prévention / constatation des infractions ;
- B. Désamorçage de situations tendues par une intervention rapide voire anticipée (en cas de mouvements de foules / de groupes inquiétants, prise en charge rapide de l'intervention) ;
- C. Sécurisation de l'hôtel de police et surveillance des cellules en vue d'assurer la sécurité physique ou juridique des personnes arrêtées et des fonctionnaires de police.
- D. Aide pour la gestion de la preuve : admis à l'instruction comme preuve.

2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité (Ops et Calog)

		Année de référence (2007)	
		Heures	% de la capacité disponible
Contribution fédérale	• Ligne de crédit MFO 2 bis - UME et non UME	428	0,28%
	• Palais Huy	1698	1,10%
	• Transferts	2658	1,72%
	• Autres (recrutement / sélection)	307	0,20%
	Sous-total contribution fédérale	5091	3,29%
Déploiement local	Travail de quartier	20244	13,09%
	Accueil (physique, téléphonique, plainte, dispatching local)	14436	9,33%
	Intervention	41766	27,00%
	Ecritures	8506	5,50%
	Recherche et enquête locales	10157	6,57%
	Assistance aux victimes	1067	0,69%
	Circulation et contrôle de la circulation	5711	3,69%
	Autres fonctions de base du service de police (ordre public local)	3239	2,09%
	prévention (pédestre, véhicule, VTT, proxi (techno-prévention), ...)	4968	3,21%
	Capacité affectée aux plans d'action/projets (sécurité&qualité de vie)	(1)	
	Capacité affectée aux plans d'action/projets (service et fonctionnement policiers)	Pas encore en 2007	
	Sous-total déploiement local	110094	71,18%
Stratégie et politique	<u>Préparation</u> et développement du PZS	738	0,48%
	Préparation et développement du budget de police	520	0,34%
	Développement et suivi de la politique (collèges de direction, réunions officiers)	4395	2,84%
	Autres...		0,00%
	Sous-total Stratégie et politique	5653	3,66%
Management des collaborateurs	Tâches/missions liées à la gestion générale	16590	10,73%
	Tâches/missions liées à la gestion fonctionnelle	3620	2,34%
	Tâches/missions liées à la gestion EPO	1512	0,98%
	Formation/Training/Développement des compétences	3621	2,34%
	Secrétariat (calog) Administration et Interventions	5086	3,29%
	divers	560	0,36%
	Sous-total management des collaborateurs	30989	20,04%
Management des moyens	Tâches/missions liées à la gestion	2804	1,81%
	Autres ...		0,00%
	Divers	33	0,02%
	Sous-total management moyens	2837	1,83%
Capacité totale disponible de la zone	154664	*100%	

(1) +/- 50% du temps de travail de prévention est réalisé dans le cadre des plans d'action (orientation via bulletin de service / feuille de route)

* la capacité totale disponible = 100%, à savoir : la capacité totale de la zone moins la capacité indisponible (maladies, congés, détachement out).

La Zone de police ne dispose pas d'une capacité libre propre à la réalisation des plans d'action. Néanmoins, chaque service intègre au sein même des heures de prestations de bases de son personnel les activités des plans d'actions qu'ils doivent réaliser : patrouilles de prévention, surveillance habitations, patrouilles proximité au centre ville, contrôles routiers, actions de prévention, etc.

CHAPITRE 3

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

Le Conseil zonal, en date du 18 juin 2004, avait retenu les quatre priorités suivantes :

- Les phénomènes troublant la « Quiétude » : cela se traduit dans les incivilités telles que vandalisme, tapages, différends de voisinage, rassemblements dérangeants, propreté, ...
- Les problèmes de circulation et l'insécurité routière ;
- Les nuisances liées à la problématique des stupéfiants ;
- Le phénomène « vol » : de et dans véhicules, dans habitations.

Ces priorités avaient été définies en fonction des phénomènes les plus fréquemment rencontrés sur base :

- des statistiques
- d'informations relayées par nos inspecteurs de quartiers
- des contacts avec les membres du service communal de prévention
- des contacts avec la population et notamment des comités de quartier
- des considérations des autorités locales

Ces indicateurs nous permettaient de rencontrer un objectif sécuritaire tenant compte du concept de qualité de vie de manière générale.

De manière générale, nous avons rencontrés les objectifs que nous nous étions fixés lors du Plan Zonal de Sécurité précédent :

- **Les phénomènes troublant la « Quiétude »** : cela se traduit dans les incivilités telles que vandalisme, tapages, différends de voisinage, rassemblements dérangeants, propreté, ...

Objectif général du plan d'action : Réduire les nuisances liées au tapage.

Nous pouvons considérer que nous avons atteint cet objectif. Cependant, cette problématique est très volatile. Elle est aussi liée à la présence de groupements de jeunes dans les cafés du centre ville et à l'alcool consommé. C'est la raison pour laquelle le service Proximité, pilote du phénomène, lie le plan d'action pris au sens strict à des points d'attention particulière comme les jeunes et leur consommation d'alcool. La synergie avec nos partenaires est dans ce cas indispensable (Projet coach café).

- **Les problèmes de circulation et l'insécurité routière :**

Objectif général du plan d'action : Sécurisation de la N90.

En termes d'accidents de roulage, nous observons une stabilisation de ceux-ci, que cela soit avec lésions corporelles ou avec dégâts matériels. Nous sommes convaincus que ce résultat est l'effet conjoint d'un ensemble d'actions menées/réalisées par les services de police, l'administration communale et les services du M.E.T. :

Plan d'action	Réalisation M.E.T.
<i>Volet vitesse</i>	
Organisation de contrôles spécifiques préventifs	
Organisation des contrôles de vitesse sans ou avec l'interception des contrevenants	
<i>Volet poids-lourds</i>	
Contrôle du respect des interdictions +7,5T	
<i>Volet Engineering</i>	
Adaptation de la signalisation	
Concertations avec les associations de transporteurs	
Concertation avec les entreprises bénéficiaires de ce charroi	
Modification de l'infrastructure : aménagement de carrefour, de bandes de circulation	

Un facteur déterminant de succès qui est de disposer des capacités en personnel et en moyens durant la réalisation du plan d'action a parfois été difficile à tenir.

Remarque :

Cette réflexion est valable pour l'ensemble des plans d'actions en général même si à chaque fois, une solution a été trouvée grâce à l'adhésion et à la motivation de l'ensemble du personnel. Une dynamique plus importante contribuerait aussi à concrétiser les objectifs fixés.

➤ ***Les nuisances liées à la problématique des stupéfiants ;***

Objectif général du plan d'action : « Tenter de maîtriser le phénomène sur le territoire de la zone »

Celui-ci comprenant également la maîtrise de son impact au niveau de la population en ciblant principalement le centre ville et plus particulièrement la fréquentation de certains débits de boissons ou leur proximité ainsi que les abords des établissements scolaires.

Les sous-objectifs sont de diminuer le nombre de « DEAL » et de consommations de produits stupéfiants et d'agir contre l'insécurité subjective manifestée par la population, insécurité principalement ressentie au centre ville et à proximité des établissements scolaires.

Dans cette matière, le nombre de procès-verbaux dressés n'est pas la chose essentielle et ne peut être comparé pour des fins quantitatives. En effet, le nombre de PV rédigés en matière de stupéfiants n'est que le reflet des résultats du travail d'enquête. Dans ce cas, nous devons parler de « criminalité révélée ».

L'équipe « stupéfiants » de la Brigade Judiciaire de la zone travaille dans le cadre du Plan Zonal de Sécurité et de ses objectifs. C'est pourquoi, les dossiers avec drogues dites « dures », avec mineurs d'âge en cause ou avec dealers sont traités prioritairement.

Vu les résultats (plusieurs arrestations de dealers), nous considérons avoir atteint les objectifs du plan d'action.

➤ **Le phénomène « vol » :**

A) Vol de et dans véhicules :

Objectif général du plan d'action : Stabiliser le phénomène « vol de et dans véhicules » et si possible le diminuer de 5%

Nous pouvons estimer que les nombreuses actions menées dans cette matière participent en partie à la diminution des faits constatés. Au vu du nombre de personnes présentes lors des séances de marquage des vitres des véhicules, il serait dommage de ne pas persévérer dans cette voie. L'ensemble de ces actions de prévention (par ex la surveillance des parkings par les APS lors de grandes manifestations sur la zone) sont très bien accueillies par la population car elles renforcent la sécurité aux abords des parkings. Même si la problématique a diminué en 2007 (après avoir été touché par une épidémie importante en 2006), nous souhaitons continuer à mettre tout en œuvre pour stabiliser le nombre de vols de et dans les véhicules, renforcer le sentiment de sécurité et la qualité de vie et sensibiliser la population à certains gestes préventifs.

B) Vol qualifié dans les habitations et dans les établissements commerciaux :

Objectif général du plan d'action : Stabiliser le phénomène « vol dans habitations (sens large) » et si possible le diminuer de 5%

En 2007, notre zone de police, tout comme l'arrondissement judiciaire, a été victime d'une épidémie de vols qualifiés dans immeubles : 36,43% d'augmentation suite à une épidémie au sein de la zone mais également sur l'ensemble de l'arrondissement. Néanmoins, le nombre de tentatives relevées est en augmentation : 30 %. Nous souhaitons donc continuer notre plan d'action en cette matière et même le renforcer grâce au partenariat qui va se mettre en place au niveau de l'arrondissement judiciaire de Huy (plan d'action arrondissemental).

La zone de police dans son nouveau Plan Zonal de Sécurité va reconduire ces 4 priorités. Elles représentent les plus grandes sources de problèmes répertoriées au sein de la zone. En outre, pour arriver à un résultat probant, le travail sur ces problématiques doit être récurrent afin de limiter leur évolution dans le temps et dans l'espace.

En parallèle à ces 4 priorités, des points d'attention particulière sont également pris en considération. Ceux-ci nous permettant de faire la liaison avec certaines priorités au niveau fédéral mais dont l'ampleur ou la gravité du phénomène au niveau local ne justifie pas la mise en œuvre d'un plan d'action complet. Ce qui ne nous empêche pas de rester attentifs.

Chaque plan d'actions ainsi que leurs objectifs seront revus pour mieux correspondre à la méthodologie proposée afin de tendre vers une meilleure efficacité et efficacité.

3.2. Les objectifs stratégiques 2009-2012

3.2.1. Synthèse de l'argumentation

Domaines	Base de travail				Choix des autorités				Choix du CZS		
	Résultats scanning/ analyse	Moniteur de sécurité	Priorités PNS	Chef de Corps		Bourgmestre		Procureur du Roi	DirCo	Priorités	Attentions particulières
				Priorités	Attentions particulières	Priorités	Attentions particulières	Priorités	Priorités		
Phénomènes de sécurité											
Problématiques troublant la quiétude / nuisances et la criminalité de rue	X	X	X	X		X		X	X	X	
La circulation routière	X	X	X	X		X		X	X	X	
Problématiques des stupéfiants (trafic, vente, ...)	X		X	X		X		X	X	X	
Vols dans habitations et Ets. commerciaux	X	X	X	X		X		X	X	X	
Vols de et t dans véhicules	X		X	X		X		X	X	X	
Ordre public en général			X		X	X			X		X
violence intrafamiliale / intraconjugale			X		X		X	X	X		X
Environnement + Crimin. environnementale grave			X		X				X		X
Racket / Absentéisme scolaire Délinquance juvénile			X		X		X	X	X		X
Délits de violences graves (avec une attention particulière pour les formes de violence qui évoluent dans le temps)			X		X		X	X	X		X
Immigration illégale / Traite des êtres humains (horeca) / mariage blanc / Mariage forcé			X		X		X		X		X
Terrorisme / Radicalisme			X		X		X		X		X
Service et fonctionnement policier											
Auto-évaluation de la ZP				X						X	

3.2.2. Les objectifs stratégiques 2009-2012

Dans le domaine de « Sécurité »

3.2.2.1 Objectif stratégique relatif aux phénomènes troublant la quiétude

AU COURS DE CETTE PERIODE, NOUS SOUHAITONS STABILISER LE NOMBRE D'INTERVENTIONS EN MATIERE DE TAPAGE ET DE VANDALISME POUR ASSURER UN CADRE DE VIE DE PLUS EN PLUS AGREABLE AU SEIN DE LA COMMUNE, TROUVER LE JUSTE ET BON ÉQUILIBRE ENTRE LE RESPECT DES RIVERAINS ET LES CONSÉQUENCES DIRECTES LIÉES À LA PRÉSENCE DE JEUNES ET À LA VIE NOCTURNE D'UNE VILLE ANIMÉE.

Définitions : *Les phénomènes troublant la quiétude* : faits qui se traduisent dans les incivilités, les nuisances telles que vandalisme, tapages, différends de voisinage, rassemblements dérangeants, propreté, ...
Par incivilité, nous entendons l'ensemble des éléments qui influencent de manière très sensible le niveau de qualité de la vie en communauté et qui influencent ce que l'on appelle communément le sentiment d'insécurité subjectif de la population. Parmi ces éléments troublant la quiétude nous trouvons notamment tout ce qui touche la tranquillité, la propreté et la salubrité publiques, les différentes formes de pollutions, les dégradations, ...

La zone s'accordera particulièrement à :

- Traiter les problématiques générées par la présence de nombreux jeunes sur le territoire et les troubles de l'ordre public qu'elle induit (harcèlement, agressivité, intimidation, racket) ainsi qu'à la problématique de l'absentéisme scolaire, tout ceci constituant un axe prioritaire dans l'approche des phénomènes de troubles à la quiétude ;
- Opérer plus de contrôles de la fréquentation des cafés par les jeunes et à la consommation d'alcool qui en découle ;
- Prendre plus en considération les problèmes liés à la traite des êtres humains (TEH) en rapport avec la proximité : exploitation dans le secteur Horeca, mariage blanc, ...

Une attention particulière sera accordée :

- à la problématique des dépôts clandestins d'immondices ;
- à la problématique des animaux (divagation, interdits, ...) ;

- *LEADERSHIP*
 - *Libérer la capacité nécessaire pour les actions ;*
 - *Communiquer clairement la volonté d'agir (constat systématique) ;*
 - *Créer un consensus des parties prenantes ;*
 - ...

- *STRATEGIE ET POLITIQUE*
 - *Etablir un plan d'action orienté résultat ;*
 - *Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise (Etat des lieux via ISLP) ;*
 - ...

- *MANAGEMENT DES COLLABORATEURS*
 - *Prévoir une formation spécifique / législation spécifique : rédaction d'une note de synthèse de la réglementation ;*
 - *Donner du feedback sur le résultat recherché (actions menées, informations des décisions de fermeture, ...) ;*

- ...
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - *Prévoir les moyens techniques nécessaires ;*
 - *Gestion efficace des outils informatiques : encodage des actions, interventions dans l'ISLP (module information) ;*
 - *Titulariser un fonctionnaire de police dans le domaine de l'environnement ;*
 - *Intensifier la relation avec la population par le biais de l'inspecteur de quartier ;*
 - *Développer une politique générale de présence préventive, visible sur le terrain, en partenariat avec les acteurs du contrat de prévention ;*
 - *Privilégier la présence de policiers et d'APS sur le terrain, notamment aux abords des établissements scolaires ;*
 - *effectuer des contrôles en matière d'absentéisme scolaire dans le cadre de la politique coordonnée par le parquet du Procureur du Roi ;*
 - *Collaborer avec les partenaires*
 - *Organiser des réunions de conciliation de quartier (rétablir la communication entre les citoyens).*
 - ...
- **PARTENAIRES**
 - *Division de la Police de l'Environnement (DPE) ;*
 - *Autorités Administratives ;*
 - *Le Parquet*
 - *L'Auditorat du travail ;*
 - *L'inspection sociale ;*
 - *Service Communal de Prévention ;*
 - *Carrefour d'information d'arrondissement ;*
 - *La presse locale et régionale.*
 - ...
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - *Indicateurs :*
 - *Nombre de faits constatés (Module information ISLP) ;*
 - *Nombre de PV rédigés (Module traitement) ;*
 - *Nombre de sensibilisation auprès des établissements Horeca ;*
 - *Nombre de mise en demeure (fiches d'avertissement) ;*
 - *Capacité allouée aux patrouilles Proximité ;*
 - *Nombre d'appel pour intervention de la Division de la Police de l'Environnement ;*
 - *Lettre des riverains ;*
 - ...
 - *Méthode – outil de suivi :*
 - *Etat des lieux via ISLP (sonnette d'alarme) – Réaction journalière : Collaboration entre service « Proximité » et le service « Interventions » ;*
 - ...
 - *Fréquence de mesure:*
 - *Rapport mensuel d'activité ;*
 - *Bulletin de service (ISLP admin) ;*
 - ...

3.2.2.2 Objectif stratégique relatif aux problématiques liées à la circulation routière

NOUS SOUHAITONS CONTINUER A AMELIORER LA SECURITE ROUTIERE TANT OBJECTIVE QUE SUBJECTIVE DU RESEAU LOCAL EN DIMINUANT LE RISQUE D'ACCIDENTS DE ROULAGE, LE NOMBRE D'INFRACTIONS LIEES A LA VITESSE, AUX POIDS LOURDS, A L'ALCOOL ET A LA CIRCULATION PRES DES ECOLES.

Définitions :

Par circulation, on entend la gestion de :

- l'ensemble des phénomènes ayant trait à la circulation routière sur le territoire de l'entité hutoise et notamment l'insécurité objective et subjective résultant du facteur vitesse, alcool, infrastructure routière, transport lourd de marchandises
- la sécurité aux entrées des écoles.

La zone s'accordera particulièrement à :

- sécuriser R.N. 90 en matière de vitesse excessive et de la circulation des poids lourds ;
- travailler sur la fluidité maximale de la circulation que cela soit pour les automobilistes, les transports en commun, les piétons ou les cyclistes (Plan Communal de Mobilité) ;
- sensibiliser les enfants à la prévention de la circulation routière (piste de circulation) ;
- prendre des mesures et initiatives au niveau local : contrôles orientés plus réguliers.

Une attention particulière sera accordée à :

- la participation de la zone a des contrôles d'envergure (FIPA) en collaboration avec les autres zones en fonction des disponibilités.

Partenariat au niveau de l'arrondissement :

La sécurité routière étant une priorité tant pour le niveau local que pour le niveau fédéral, le service de coordination et d'appui de Huy propose de mettre sur pied un plan d'action arrondissemental dans cette matière. Cette réflexion plus large permettra d'optimiser les investissements dans les dispositifs visant ainsi une plus grande efficacité et efficience.

- **LEADERSHIP**
 - Libérer la capacité nécessaire
 - Communiquer à ce sujet et créer un consensus des parties prenantes
 - Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène (collaboration entre le niveau local et le fédéral)
 - ...
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - Développer une convention de sécurité routière ou un plan d'action
 - Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise (ISLP)
 - ...
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Prévoir une formation spécifique ou assurer éventuellement les formations complémentaires nécessaires ;
 - Donner du feedback sur le résultat recherché ;
 - Sensibiliser et conscientiser le personnel de la ZP que la problématique implique tous les services et tous les effectifs ;
 - Obtenir l'adhésion et la motivation du personnel

- ...
- *MANAGEMENT DES MOYENS*
 - *Prévoir les moyens techniques nécessaires ;*
 - *Gestion efficace des outils ICT ;*
 - *Disposer des capacités en personnel ;*
 - *Organiser une certaine visibilité des services de police ;*
 - *Effectuer des contrôles de vitesse ;*
 - *Fonds de sécurité routière*
 - *Stimuler la transmission des connaissances (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police)*
 - *Orientation de l'action basée sur une mise à jour de l'analyse spatio-temporelle ;*
 - *Planifier des contrôles en matière d'alcoolémie et d'autres substances susceptibles d'influencer la conduite ;*
 - *Prévoir des actions de prévention circulation routière (piste de circulation routière pour les enfants).*
 - *Continuer à développer le partenariat et la coordination avec les différents pouvoirs intervenant en matière d'infrastructures routières ...*

- *PARTENAIRES*
 - *Services communaux ;*
 - *SFP – Mobilité / SFP Intérieur ;*
 - *IBSR ;*
 - *Région Wallonne (M.E.T.);*
 - *Etablissements scolaires ;*
 - *Service Communal de Prévention ;*
 - *Police fédérale ;*
 - *Parquet ;*
 - *La presse locale et régionale ;*
 - ...

- *SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE*
 - *Indicateurs :*
 - *Nombre d'accidents de la circulation (comparaison temporelle)*
 - *Nombre de contrôles sans interception*
 - *Nombre de contrôles avec interceptions*
 - *Nombre d'actions avec radar préventif*
 - *Nombre de PV d'infractions de roulage*
 - *Capacité allouées à l'ensemble des ces contrôles*
 - ...
 - *Méthode – outil de suivi :*
 - *Analyse spatio-temporelle semestrielle*
 - *Rapport mensuel d'activité*
 - ...
 - *Fréquence de mesure:*
 - *Rapport mensuel d'activité*
 - *Concertation Plan communal de mobilité*
 - *Plan d'actions sécurité routière - évaluation*
 - ...

3.2.2.3. Objectif stratégique relatif à la problématique des stupéfiants

NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER À MAÎTRISER LE PHÉNOMÈNE DE LA TOXICOMANIE EN GÉNÉRAL SUR LE TERRITOIRE DE LA ZONE AINSI QUE SON IMPACT AU NIVEAU DE LA POPULATION EN CIBLANT PRINCIPALEMENT LE CENTRE VILLE ET PLUS PARTICULIÈREMENT LES ABORDS DES ÉCOLES ET AU SEIN DE CELLES-CI.

Définition :

Par « problématique des stupéfiants », on entend la gestion de l'ensemble des phénomènes ayant trait à la consommation en groupe, la détention, le trafic et la vente et l'importation de matières stupéfiantes sur le territoire de l'entité hutoise.

La zone s'accordera particulièrement à :

- Faire diminuer le nombre de « DEAL » avec une attention nouvelle sur le « deal de maison », et de consommations de produits stupéfiants.
 - Agir contre l'insécurité subjective manifestée par la population, insécurité principalement ressentie au centre Ville et à proximité des établissements scolaires.
- *LEADERSHIP*
 - *Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène*
 - *Libérer la capacité nécessaire*
 - *Communiquer à ce sujet et créer un consensus des parties prenantes*
 - ...
 - *STRATEGIE ET POLITIQUE*
 - *Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise (ISLP)*
 - *Réflexion niveau « Concertation de recherche » : Magistrats - Police locale – Police fédérale*
 - ...
 - *MANAGEMENT DES COLLABORATEURS*
 - *Tous les collaborateurs se sentent impliqués dans l'exécution*
 - *Une équipe compétente et motivée*
 - ...
 - *MANAGEMENT DES MOYENS*
 - *Budget suffisant pour apprentissage et formation spécifiques*
 - *Un instrument de mesure adéquat*
 - *Matériel didactique mis à disposition*
 - *Véhicules (semi banalisés)*
 - *Maintenir au sein de la brigade judiciaire les policiers spécialisés dans ce domaine*
 - *Poursuivre le partenariat avec le service prévention et les structures d'enseignements*
 - *Surveiller les groupes cibles : dealers / victimes mineurs*
 - *Agir en partenariat avec le SJA et les autres zones.*
 - ...
 - *PARTENAIRES*
 - *Internes : Services Proximité - Interventions*
 - *Le Parquet*
 - *La P.J.F.*
 - *C.I.A.*
 - *Les établissements scolaires*
 - *Le service communal de prévention*
 - *Les services spécialisés (CPAS, centres PMS, SAJ...)*
 - *La presse locale et régionale.*

- ...

- *SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE*
 - *Indicateurs :*
 - *Nombre de PV d'interpellations de personnes suspectées de dealer*
 - *Nombre de surveillances organisées*
 - *Nombre de PV dressés suite à ces contrôles effectués*
 - *Nombre de contrôles effectués dans endroits spécifiques*
 - *Capacité allouée aux actions de prévention*
 - ...

 - *Méthode – outil de suivi :*
 - *Briefing interne*
 - *Concertation de recherche*
 - *Analyse spatio-temporelle semestrielle*

 - *Fréquence de mesure:*
 - *Rapport mensuel d'activité*
 - *Bilan semestriel / annuel*

3.2.2.4. (a) Objectif stratégique relatif au phénomène vol qualifiés dans les habitations et les établissements commerciaux.

NOUS SOUHAITONS DIMINUER LE NOMBRE DE VOLS QUALIFIÉS DANS LES HABITATIONS POUR AMÉLIORER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE.

Définition :

Sont visés les faits de vols qualifiés avec circonstances aggravantes commis dans les immeubles au sens large du terme c'est-à-dire y compris les habitations particulières, les établissements commerciaux, les établissements publics, les bureaux, les écoles,

La zone s'accordera particulièrement à :

- Améliorer la qualité du constat et des procès-verbaux en vue d'augmenter le taux d'élucidation
- Renforcer la solidarité entre les habitants des quartiers mais aussi proposer la surveillance des immeubles inoccupés ;
- Favoriser les mesures de techno-prévention ;
- Augmenter la présence préventive sur le terrain ;
- limiter les conséquences néfastes pour les victimes en leur proposant un accompagnement sur le plan psychologique.

Partenariat au niveau de l'arrondissement :

Vu l'importance du phénomène des vols « qualifiés dans habitations » constatés sur l'ensemble de l'arrondissement judiciaire de Huy, les autorités judiciaires, en partenariat avec la police fédérale et locale, ont décidé de mettre sur pied un plan d'action arrondissemental dans cette matière. Au travers de ce plan d'action commun c'est une approche intégrale et intégrée qui se met en place.

- *LEADERSHIP*
 - Libérer la capacité nécessaire ;
 - Communiquer à ce sujet et créer un consensus des parties prenantes ;
 - Impliquer et motiver les collaborateurs ;
 - Déterminer un pilote sensibilisé et moteur.

- *STRATEGIE ET POLITIQUE*
 - Définir des objectifs opérationnels SMART ;
 - Etablir un plan d'action orienté résultat ;
 - Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise (ISLP) ;
 - Procéder à des mesures performantes.

- *MANAGEMENT DES COLLABORATEURS*
 - Rechercher l'expertise et l'excellence du personnel en les formant de manière spécifique ;
 - Donner du feedback sur le résultat recherché aux collaborateurs ;
 - Améliorer les compétences du personnel et la qualité technique des constats : collaboration avec la police fédérale ;
 - Sensibiliser et conscientiser le personnel de la ZP que la problématique implique tous les services et tous les effectifs (approche transversale).

- *MANAGEMENT DES MOYENS*
 - Gestion efficace des outils ICT ;

- Veiller à la disponibilité de données fiables et valides ;
 - Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour être efficace ;
 - Une exploitation adéquate de ces données sur le terrain ;
 - Dégager les moyens pour les campagnes et actions de techno-prévention (partenariat ?) ;
 - Privilégier la police de proximité et multiplier les patrouilles préventives ;
 - Stimuler les rencontres de quartier ;
 - Communiquer au public, et notamment au travers des médias : Information / médiatisation des actions (contrôle / résultat) ;
 - Collaboration avec le Parquet ;
 - Contrôles FIPA ;
- **PARTENAIRES**
 - Service de techno prévention
 - Les zones de l'arrondissement
 - Le Parquet
 - SPF Intérieur / Sécurité et Prévention
 - Le citoyen
 - Les Commerçants
 - Le Service Communal de Prévention / A.P.S.
 - La police fédérale :
 - La police scientifique de la PJF
 - le Carrefour d'Information d'Arrondissement (CIA)
 - DCA
 - La presse locale et régionale ;
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - *Indicateurs :*
 - Nombre de cambriolages commis
 - Nombre de tentatives
 - Sentiment d'insécurité général en la matière (Moniteur de Sécurité)
 - Nombre de cambriolages de maisons surveillées
 - Capacité allouée à la prévention des vols dans habitations
 - Capacité allouée à la surveillance des habitations
 - le nombre de personnes ayant pris des mesures concrètes de protection
 - Nombre de messages d'informations à la population lors des périodes de vacances ou de festivités (via folders ou médias)
 - Nombre d'articles de presse ou de passage sur les ondes radios.
 - Nombre de folders distribués dans les quartiers les plus visés
 - Nombre de demandes de maisons surveillées
 - Capacité allouée à l'intervention de la psychologue
 - Capacité allouée à l'intervention du conseiller en techno-prévention
 - *Méthode – outil de suivi :*
 - Rapport mensuel d'activités
 - Analyse spatio-temporelle semestrielle
 - En fonction de l'évènement
 - ...
 - *Fréquence de mesure:*
 - Rapport mensuel d'activité
 - Bilan semestriel / annuel

3.2.2.5. (b) Objectif stratégique relatif au phénomène vol qualifiés dans et de véhicules.

NOUS SOUHAITONS STABILISER LE PHENOMENE « VOL DE ET DANS » LES VEHICULES

a) Définition :

Sont visés les faits de vols de et dans véhicules⁽¹⁾ perpétrés sur le territoire de la zone de Huy, en ce compris», les « home jackings⁽²⁾ », les « car jackings⁽³⁾ » et les « vols garages⁽⁴⁾ »

⁽¹⁾Par criminalité liée aux véhicules, on entend toutes les pratiques criminelles qui concernent l'acquisition et/ou la négociation illégale ou la fraude relatives à tout véhicule motorisé, équipé de deux roues au minimum et qui est utilisé pour se déplacer sur la voie publique.

On distingue les sous-catégories suivantes pour l'acquisition illégale :

Vol de voiture⁽¹⁾ : la voiture est volée sans contact avec le propriétaire.

Home-jacking⁽²⁾ : un vol (ou tentative de vol) d'un véhicule, après vol des clés dans une habitation, au cours duquel les auteurs ont soit recours à la violence ou à des menaces, soit sont pris en flagrant délit et ont recours à la violence ou aux menaces pour rester en possession des objets volés ou pour garantir leur impunité. (définition COL 6/2001)•

Car-jacking⁽³⁾ : un vol (ou tentative de vol) d'un véhicule dans un lieu public ou privé au cours duquel les auteurs ont soit recours, à l'égard du conducteur du véhicule ou de son (ses) passager(s), à la violence ou aux menaces, soit sont pris en flagrant délit et ont recours à la violence ou aux menaces pour rester en possession du véhicule volé ou pour garantir leur impunité. (définition COL6/2001)

Vol garage⁽⁴⁾ : un vol (ou tentative de vol) d'un véhicule après vol des clés dans une habitation, au cours duquel les auteurs n'ont pas recours à la violence ou aux menaces. (définition COL 6/2001)

Vol dans les véhicules: vol des documents de bord ou d'objets de valeur.

La zone s'accordera particulièrement à :

- Augmenter la visibilité des services de police sur le terrain dans la mesure des moyens disponibles (insécuriser les auteurs potentiels) ;
- Sensibiliser et conseiller le public cible ;
- Améliorer la qualité des constatations ;
- Suivre le phénomène en réalisant régulièrement une image de la situation ;
- Collaborer avec le Parquet et les autres zones de l'arrondissement.

- *LEADERSHIP*
 - Libérer la capacité nécessaire
 - Communiquer à ce sujet et créer un consensus des parties prenantes
 - ...
- *STRATEGIE ET POLITIQUE*
 - Etablir un plan d'action orienté résultat
 - Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise (ISLP)
 - ...
- *MANAGEMENT DES COLLABORATEURS*
 - Prévoir une formation spécifique si nécessaire
 - Donner du feedback sur le résultat recherché
 - Améliorer les compétences du personnel et la qualité technique des constats : collaboration avec la police fédérale et le parquet
 - ...

- *MANAGEMENT DES MOYENS*
 - Prévoir les moyens humains et techniques nécessaires
 - Gestion efficace des outils ICT ;
 - Veiller à la disponibilité de données fiables et valides ;
 - Une exploitation adéquate de ces données sur le terrain
 - Favoriser une concertation régulière avec les acteurs de préventions concernés ;
 - Assurer une présence visible aux endroits à risques (parkings) et aux périodes critiques (visibilité des services de police, contrôles, ...)
 - Actions en collaboration avec le Parquet et les autres zones de l'arrondissement.
 - Communiquer au public, et notamment au travers des médias : Information / médiatisation des actions (contrôle / résultat) ;
 - Collaboration avec le Parquet
 - Contrôles FIPA
 - ...

- *PARTENAIRES*
 - Le Parquet du Procureur du roi
 - Service de techno prévention
 - Les zones de l'arrondissement
 - SPF Intérieur / Sécurité et Prévention
 - Le Service Communal de Prévention / A.P.S.
 - Le citoyen
 - Les Commerçants
 - Le Service Communal de Prévention
 - La police fédérale :
 - La police scientifique du SJA
 - le Carrefour d'Information d'Arrondissement (CIA)
 - SCA
 - La presse locale et régionale ;
 - ...

- *SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE*
 - *Indicateurs :*
 - Nombre de vols de véhicules / nombre de véhicules volés
 - Nombre de tentatives de vols de véhicules
 - Sentiment d'insécurité général en la matière (Moniteur)
 - Nombre de véhicules marqués
 - Nombre de folders distribués
 - Capacité allouée à la prévention des vols de et dans véhicules
 - Capacité allouée aux patrouilles préventives ou dissuasives
 - Capacité allouée aux contrôles préprogrammés
 - Mise en évidence des lieux de découvertes des véhicules

 - *Méthode – outil de suivi :*
 - Rapport mensuel d'activités
 - Analyse spatio-temporelle semestrielle
 - En fonction de l'évènement
 - ...

 - *Fréquence de mesure:*
 - Rapport mensuel d'activité
 - Bilan semestriel / annuel
 - ...

Dans le domaine du « service et fonctionnement policiers »

3.2.2.6. Objectif stratégique : Auto-évaluation de la Zone de police

NOUS SOUHAITONS RÉALISER UNE AUTO-EVALUATION DE LA ZONE DE POLICE FIN 2008 AFIN DE POUVOIR ORIENTER L'ORGANISATION VERS L'EXCELLENCE DANS LA FONCTION DE POLICE.

- *LEADERSHIP*
 - Volonté de tendre vers l'excellence de l'organisation du Corps
 - Ne pas éprouver de difficulté à remettre en question l'organisation interne
 - Les membres du collège de direction doivent être convaincus de l'intérêt d'une telle démarche
 - Slogan de la direction : « Huy, à une prophylaxie de qualité »
 - L'importance d'une telle démarche implique une compétence et un engagement fort des cadres afin de créer l'enthousiasme autour de ce projet.
 - ...
- *STRATEGIE ET POLITIQUE*
 - Implication maximale des collaborateurs lors de l'auto-évaluation de la ZP
 - Travail de qualité
 - Amélioration de l'organisation de la zone pour augmenter l'efficacité des interventions ou actions
 - ...
- *MANAGEMENT DES COLLABORATEURS*
 - Participation des collaborateurs aux améliorations de la ZP
 - Prévoir une formation spécifique si nécessaire
 - Donner du feedback sur le résultat recherché à l'ensemble du personnel : plan de communication
 - Investissement dans une formation spécifique de certains collaborateurs : EFQM – Organisation Méthodique des Processus (OMP)
 - ...
- *MANAGEMENT DES MOYENS*
 - Prévoir les moyens humains et techniques nécessaires
 - Gestion efficace des outils ICT ;
 - Budget suffisant pour apprentissage et formation spécifiques
 - Information globale du modèle pour l'ensemble du Corps
 - Prévoir la documentation nécessaire au bon déroulement du projet
 - Dégager les capacités nécessaires des membres du personnel volontaires à l'auto-évaluation de la ZP
 - Prévoir un budget pour l'organisation de l'auto-évaluation
 - Accompagnement externe par des experts lors de l'auto-évaluation
 - ...
- *PARTENAIRES :*
 - CGL
 - Observateurs externes
 - ...

- *SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE*
 - *Indicateurs :*
 - Respect des délais
 - Nombre de membres du personnel volontaires
 - Résultats de la participation active des collaborateurs
 - ...
 - *Méthode – outil de suivi :*
 - *Conclusions*
 - *Mise en place des groupes de travail pour répondre aux points d'amélioration*
 - ...
 - *Fréquence de mesure:*
 - *Lors des conclusions de l'auto-évaluation : jour 5*
 - *Au dépôt des conclusions des groupes de travail mis en place*
 - ...

Dans le domaine de « l'Ordre public »

3.2.2.7. Objectif stratégique : L'Ordre public

NOUS SOUHAITONS MAINTENIR L'ORDRE PUBLIC OU ETRE A MEME DE LE RETABLIR RAPIDEMENT EN CAS D'EVENEMENTS SOUDAINS.

Définition

La fonction de maintien de l'ordre vise la tranquillité, la sécurité et la santé publiques :

- La tranquillité vise l'absence de troubles et d'émeutes dans les endroits publics ;
- La sécurité vise l'absence de situations dangereuses pour les personnes et les biens en ce compris les problèmes liés à la circulation routière qui fait partie intégrante de cette fonction (projet-action : ex. vitesse, ceinture, alcool, ...) ;
- La santé publique vise l'absence de maladies en maintenant l'hygiène et en préservant un cadre de vie qualitatif.

- *LEADERSHIP*
 - La direction du corps est consciente de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène
 - Communiquer clairement la volonté d'agir et créer un consensus des parties prenantes
 - ...
- *STRATEGIE ET POLITIQUE*
 - Cerner efficacement les événements et toujours être prêt à prévoir l'imprévisible
 - Développer un plan d'action
 - ...
- *MANAGEMENT DES COLLABORATEURS*
 - Améliorer les compétences du personnel par des formations adéquates
 - Disposer en permanence d'un officier de police administrative et judiciaire
 - Prévoir une concertation avec le directeur coordonnateur de l'arrondissement en cas de nécessité
 - Mettre tout en œuvre pour recueillir les informations indispensables à un travail de qualité
 - ...
- *MANAGEMENT DES MOYENS*
 - Stimuler la transmission des informations

- Prévoir une formation spécifique ou assurer éventuellement les formations complémentaires nécessaires ;
 - Veiller à réagir immédiatement, en cas d'évènements imprévisibles, avec le personnel et le matériel présents ;
 - Donner du feedback sur le résultat recherché ;
 - Sensibiliser et conscientiser le personnel de la ZP que la problématique implique tous les services et tous les effectifs ;
 - Obtenir l'adhésion et la motivation du personnel
 - Mise à jour du plan général d'urgence et d'intervention en matière nucléaire
 - ...
- *PARTENAIRES*
 - SPF Intérieur
 - Autorités administratives : communale – provincial - fédérale
 - Police fédérale
 - Centrale nucléaire de Tihange
 - Administration des établissements pénitentiaires – SPF Justice
 - Région wallonne (MET)
 - ...
- *SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE*
 - *Indicateurs :*
 - Nombre d'évènements enregistrés
 - Capacité allouée pour gérer ces évènements
 - Sentiment d'insécurité général en la matière
 - Nombre d'articles de presse
 - *Méthode – outil de suivi :*
 - Rapport mensuel d'activités
 - Analyse spatio-temporelle semestrielle
 - RAR / Police administrative - Argos
 - Débriefing
 - ...
 - *Fréquence de mesure:*
 - Rapport mensuel d'activité
 - Bilan semestriel / annuel
 - En fonction de l'évènement

3.2.3. Les points d'attention particulière

Lors du précédent Plan Zonal de Sécurité, à côté des choix stratégiques, nous avons des points d'attention particulière (externes) auxquels nous avons également pu répondre au travers des orientations de services, de patrouilles. Ces points d'attention particulière sont reconduits dans le Plan Zonal de Sécurité 2009-2012.

	Phénomène	Priorité				Attention particulière (*)				Motivation
		2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012	
Local	Problématiques troublant la quiétude / les nuisances et la criminalité de rue	X	X	X	X					Tapage au centre ville (Grand-Place - Place St Séverin / café de jeunes et l'alcool Dégradations
Local	La circulation routière	X	X	X	X					Sécurisation RN 90 (acc. Roulage)
Local	Problématiques des stupéfiants (trafic, vente, ...)	X	X	X	X					Travailler sur les dealers / encadrer les Ets. Scolaires / mineurs
Local	Vols dans habitations et Ets. commerciaux	X	X	X	X					Maintenir la tendance à la baisse
Local	Vols de e t dans véhicules	X	X	X	X					Sécurisation des parkings
Local	Ordre public en général	X	X	X	X					Manifestations sportives, sociales ou culturelles nombreuses au centre ville engendrant de nombreuses nuisances Centre à vocation régionale
PNS	violence intrafamiliale / intraconjugale (avec une attention particulière pour une meilleure coordination zonale et d'arrondissement entre la police, la justice et le bien-être					X	X	X	X	Col 4 / 2006
Local / PNS	Environnement + la criminalité environnementale grave					X	X	X	X	Qualité de vie

PNS / Local	Racket / Absentéisme scolaire Délinquance juvénile					X	X	X	X	Protection de la jeunesse Prévenir le décrochage scolaire profond PLP 41 Commission prévention milieu scolaire
PNS / Local	Les délits de violences graves (avec une attention particulière pour les formes de violence qui évoluent dans le temps)					X	X	X	X	Sécurité publique Bien être de la population
PNS / Local	Immigration illégal / Traite des êtres humains (horeca) / mariage blanc / Mariage forcé					X	X	X	X	PNS + augmentation du nombre de dossiers mariages blancs
PNS / Local	Terrorisme / Radicalisme					X	X	X	X	Points vitaux /sensibles Coordination au niveau de l'arrondissement : partenariat entre le local et le fédéral

CHAPITRE 4

POLITIQUE DE COMMUNICATION

4.1. Communication externe

4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2005-2008

La zone de police a toujours veillé à garantir une certaine transparence de ses activités vis-à-vis de la population et de ses partenaires. Néanmoins, force est de constater qu'il n'est pas toujours facile de bien faire passer une information vers l'extérieur.

La direction veut favoriser la qualité de la circulation de l'information entre d'une part le service de police et d'autre part ses partenaires. Depuis quelques temps déjà, elle adopte une approche structurée pour la relation police – presse, dans le respect du cadre légal, des circulaires ministérielles et des directives des autorités judiciaires en la matière. De cette manière, toutes les « infos-Presses » doivent toujours être réalisées par un officier responsable (officier de garde) ou par le Chef de Corps.

4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2009-2012

PARTIE PRENANTE	INTENTIONS
Autorités (Direction et Financiers)	<ul style="list-style-type: none">○ Présentation du bilan annuel au Conseil communal○ Concertation de recherche○ Rapport aux autorités de police (Bourgmestre, Procureur du Roi)○ Augmentation du nombre des réunions du CZS et valorisation d'une concertation préalable avec les autorités de police en vue d'améliorer la qualité des débats de fond.
Clients – bénéficiaires de service : Population / Société	<ul style="list-style-type: none">○ Conférence de presse○ Informations à la presse par un officier○ Mise à jour et dynamisation du site web de la ZP
Partenaires et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none">○ Concertations / rencontres en cas de problèmes particuliers.
Collaborateurs	Voir point suivant (communication interne)

4.2. Communication interne

4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2005-2008

La direction du Corps veut favoriser la qualité de la circulation de l'information au sein du service. Elle souhaite continuer à développer sa communication au moyen de l'intranet. Depuis quelques temps, la majorité des informations ne sont plus transmises sur support écrit mais plutôt par la voie électronique : résumés des circulaires ministérielles, du Parquet Général, du Parquet du Procureur du Roi, notes de services, etc.

4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2009-2012

PARTIE PRENANTE	INTENTIONS
Collaborateurs	<p>En matière de communication interne, les objectifs poursuivis sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Faciliter l'accès aux canaux de communication qui peuvent avoir un impact sur les compétences ;○ Fournir les informations adéquates aux différents services sans les surcharger.○ Recevoir et envoyer des « feed-back »○ Atteindre d'avantage de personnes au sein de l'organisation○ Fournir aux membres du personnel des informations régulières, facilement accessibles et compréhensibles pour faciliter leur travail (par voie électronique).

La ZP souhaite ainsi privilégier la communication par voie électronique, plus rapide et plus efficace. Cette communication peut s'effectuer au travers du réseau I.S.L.P. via la messagerie, le système Portal ou les répertoires partagés sur le réseau (répartis par thème / service) :

Répertoires partagés	Messagerie ISLP	PORTAL
Les différents modèles de documents / formulaires annexes à la rédaction d'un PV	Information de service / Ops	Informations modifications BNG
Le Plan Zonal de Sécurité	Notes de services	Informations à caractère personnel
Les plans d'actions	Circulaires / Notes contraignantes	
Des analyses de phénomènes		

La communication s'effectue également via :

- La réunion annuelle du personnel
- Les collèges de direction
- Les réunions officiers
- Les briefings quotidiens internes aux différents services

CHAPITRE 5

APPROBATION DU PLAN

5.1. Améliorer et innover

Lors du cycle de politique policière précédent, les autorités impliquées dans le processus d'approbation au niveau fédéral avait transmis des remarques. Dans la mesure du possible, la Zone de Police a veillé à répondre à chaque point :

Au niveau du scanning, un tableau présentant l'ensemble des constatations judiciaire a été ajouté. Cependant, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que les priorités qui avaient été retenues dans le précédent Plan Zonal de Sécurité et qui sont reconduites représentent 80% de l'ensemble des problématiques constatées sur le territoire de la ZP.

La Direction et le Conseil Zonal de Sécurité ont tenté de mieux faire transparaître leur argumentation quant au choix formulés par rapport aux priorités.

Quant à la marge de manœuvre, la zone de police a précisé sa situation.

La police locale contribue aux phénomènes prioritaires de la police fédérale soit parce qu'il s'agit également d'une priorité au sein de la zone ou parce qu'il s'agit d'une attention particulière. Ce qui différencie les deux services, c'est l'approche retenue.

5.2. Approbation

A signé,

Anne-Marie LIZIN
Sénatrice-Bourgmestre

A signé,

Pierre ROMIJN
Procureur du Roi

A signé,

Christian MARCHAL
Commissaire Divisionnaire
Directeur Coordonnateur Administratif

A signé,

Didier LAMBERT
Commissaire Divisionnaire
Chef de Zone

CHAPITRE 6

PLANS D'ACTION ET PROJETS

6.1 Le pilotage des priorités et les groupes de projet :

Le pilote assume la responsabilité générale de l'approche par projet de cette priorité.

A ce titre, il veille tout particulièrement :

- A stimuler la mise en application des diverses mesures convenues ;
- A la coordination des différentes activités déployées par les services de Police dans le cadre du plan d'action convenu ;
- A assurer le suivi centralisé des démarches / actions exécutées par les services de Police concernés ; à cet effet il organise la centralisation des informations nécessaires ;
- A promouvoir l'harmonisation des méthodes, des modes d'action, des réponses à apporter par les services de Police face aux problèmes auxquels ils pourraient être confrontés dans le cadre de la priorité concernée ;
- A assurer un point de contact privilégié au profit des partenaires et des acteurs locaux en ce qui concerne la priorité ;
- A promouvoir au maximum le partenariat externe.

Un groupe de projet par priorité pourra être constitué pour :

- Elaborer l'approche par projet ainsi que le plan d'action commun qui sera mis en oeuvre par les différents services au sein de la zone.
- Evaluer périodiquement l'état d'avancement de la démarche des services de Police dans le cadre du projet.
- Rendre compte périodiquement au Chef de Zone des activités déployées par les services de Police et des résultats obtenus.

Quant aux partenaires de projet, il leur revient de s'impliquer dans la partie du projet où ils se sont engagés selon leur disponibilité et leur capacité.

6.2 Attribution du pilotage des priorités

<i>PRIORITES</i>	<i>PILOTES</i>
Problématique troublant la Quiétude	CP S. JASSELETTE
La problématique de la Circulation routière et de l'Ordre Public	CP Ch. COLLINET
Le phénomène « vol » : 1° Les vols qualifiés dans les habitations et dans les établissements commerciaux 2° Les vols qualifiés de et dans véhicules	CP J-M DRADIN
La problématique des stupéfiants	CP B. DEGRANGE
L'auto évaluation de la ZP	CDP D. LAMBERT CSL N. RENARD

ANNEXES

Sommaire des annexes* (Non disponibles*)

1. Mission – Vision – Valeurs de la Police fédérale
2. Bilan statistiques 2007 – présentation Conseil Communal du 10 mars 2008
3. Sollicitations adressées à la Zone de Police de 2002 à 2007 ;
4. Etat des lieux des sollicitations et interventions adressées à la ZP Huy en 2006 et 2007 par le CIC ;
5. Nombre de faits judiciaires non roulage constatés sur le territoire de la ZP Huy en 2007 ;
6. Données relatives à la problématique quiétude 2002 à 2007 ;
7. Etat des lieux des accidents de roulage constatés sur le territoire de la ZP Huy entre 2005 et 2007 ;
8. Accidents de roulage constatés sur la zone de police de Huy avec PV de 2007 à 2008 (30/06/08) ;
9. Données relatives aux stupéfiants entre 2002 et 2007 ;
10. Données relatives aux vols dans habitations ou commerces entre 2002 et 2007 ;
11. Données relatives aux vols de et dans véhicules entre 2002 et 2007 ;
12. Absentéisme scolaire de 2002 – 2008 : Contrôle par ZP Huy ;
13. Données apostilles 2002 – 2007 ;
14. Données écrous 1997 à 2007 ;
15. Données des missions et tâches à caractère fédéral ;
16. Récapitulatif des faits constatés dans le quartier de la Grand-Place et alentours en 2007 ;
17. Données relatives aux faits constatés gare du Nord ;
18. Analyse sur la localisation des suspects ayant perpétré des faits sur le territoire de la ZP et constatés par nos services entre 2002 et 2006 ;
19. Moniteur de Sécurité 2006 – Analyse locale Huy

LISTE DE DISTRIBUTION

Le présent document est transmis aux instances suivantes :

- BOURGMESTRE
- PROCUREUR DU ROI
- DIRECTEUR COORDONNATEUR
- GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE
- MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
- MINISTRE DE LA JUSTICE